

L'INFORMATEUR



Corsica Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 12 au 18 février 2010 - N° 6301 - 59^{ème} année



INTERVIEW EXCLUSIVE

Pierre Rabhi

«Les populations doivent être en mesure de répondre à leurs besoins là où elles vivent. Elles doivent dégager les moyens pour devenir actrices de l'économie.»



INITIATIVE

Le CFA2B, dirigé par Xavier Luciani, lance www.taxe-apprentissage-corse.com



TERRITORIALES

Paul Giacobbi et ses colistiers, réunis à l'Hôtel «Chez Walter», à Casamozza



RENDEZ-VOUS

En mars, Casa di Lume rend hommage aux femmes au travers du 7^{ème} art

AU SOMMAIRE

- 4** *Initiative : le CFA de Haute-Corse créé*
www.corse-apprentissage-corse.com
- 6** *Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*
- 7** *Territoriales : Paul Giacobbi entouré de ses colistiers et amis à Casamozza*



8 **INTERVIEW**
Pierre Rabhi, pionnier de l'agriculture biologique en France et expert international pour la sécurité alimentaire, nous parle d'autonomie des populations

- 11** *Rendez-vous : le 17 février au Palais des Congrès d'Ajaccio, Job Forum 2010*
- 12** *7^{ème} Art : femmes sur grand écran à la Cinémathèque de Corse, au mois de mars*

14 **ANNONCES LÉGALES**

DIRECTION - ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info**ANNONCES LEGALES** : Tél. 04 95 32 89 92E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info**RÉGIE DE LA PUBLICITÉ - ÉDITIONS SPÉCIALES ET ÉVÉNEMENTS :****NTI.com/Associi di Stampa Corsa**

22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info**DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI**

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314188773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

Entre nous**Par Pierre Bartoli**

Comment peut-on vivre après avoir tiré sur quelqu'un avec cette vie arrachée sur la conscience pour toujours ? Et la famille du disparu et même celle du meurtrier et de ses complices ?

Quel gâchis ! Quelle tragédie irréparable et sans rémission parce que tous les jugements, toutes les sanctions, tous les sentiments ne ramèneront plus à la vie celui à qui on l'a ôtée, sans effacer jamais la responsabilité de qui la lui a prise !

A cet instant où tout a basculé pour l'étudiant de 21 ans de Petreto-Bicchisano, Antoine Casanova, arraché à l'avenir qu'il était venu se construire à l'Université de Corte, avec l'estime de tous, et l'affection des siens, le monde s'est écroulé pour sa famille, pour la population de son village, pour la Corse.

Des larmes de douleur coulent sur des milliers de visages, ceux d'autres jeunes qui ne comprennent pas ! Mais qui peut comprendre ce qui pousse un homme - et quelque soit son âge - à attenter à la vie d'autrui ?

Les circonstances ajoutent à cette incompréhension et interpellent tous les acteurs de la vie sociale. Pourquoi ces armes et cette facilité à dégaîner ?

La violence est certes inscrite dans le cœur de l'homme.

L'éducation, la culture, la raison, le tissu social, le lien religieux aussi sont les chemins à emprunter pour extirper du cœur de chacun cette propension naturelle à penser que l'autre ne serait qu'un objet encombrant ou gênant. Les moyens aussi pour œuvrer à ce que cet autre soit vu et ressenti comme «*le prochain*» avec qui il convient d'apprendre à vivre.

La mort d'Antoine Casanova nous interpelle tous, chacun à son niveau, et, l'on ne peut éluder la responsabilité de celles et de ceux qui, à long terme, incitent, notamment les jeunes, à utiliser la violence ainsi banalisée, et peu importe la justesse des causes à défendre !

Il ne suffit donc pas d'exprimer notre indignation ou notre incompréhension. Rien ne rendra à la famille Casanova, Antoine, ce garçon plein de promesses, objet de tous leurs espoirs et d'une affection indéfectible.

Aucun mot ne peut atténuer cette douleur incommensurable.

Devant un tel drame, seul le silence s'impose face à la famille, et pour les croyants, la prière !

Pour les acteurs d'une société corse ébranlée, est venu le temps d'agir et de réagir pour que la jeunesse insulaire retrouve le goût de l'aventure et du risque, du travail et de l'effort, de la fête avec l'amitié en filigrane, et le respect vécu de l'Autre !

Cette nouvelle tragédie ne doit laisser personne sans volonté de contribuer à faire en sorte que la jeunesse, en toute circonstance, soit invitée à organiser une vie meilleure par la voie du dialogue, de la tolérance et de l'échange constructif.

Qu'Antoine Casanova repose en paix. Et que son martyr soit le dernier pour une jeunesse aspirant à vivre en sécurité, dans l'harmonie et la cohérence d'une Corse de vie.

Erratum

Dans l'article intitulé «*Forza Corsica fait le pari d'un projet gagnant*», publié dans le n°6298 de notre journal (semaine du 22 au 28 janvier 2010), est parue une photo où figure, aux côtés de Jean-François Battini, Madame Catherine Riera. Nous demandant de ne plus utiliser ce cliché pour illustrer la démarche du mouvement «*Forza Corsica*», cette dernière tient à préciser : «*Si j'ai bien fait partie du cercle de réflexion «*Demain La Corse*» jusqu'en août dernier, il doit être clair dans l'esprit de tous que je n'ai jamais adhéré ni soutenu la démarche initiée par quelques uns du cercle en se lançant dans l'aventure des territoriales, en créant un mouvement politique «*Forza Corsica - Demain La Corse*».*

**Catherine Riera**

Le CFA de Haute-Corse au

Si Nicolas Sarkozy parle volontiers d'excellence en mettant au premier plan de la formation le volet universitaire, Xavier Luciani, Directeur du CFA de Haute-Corse, lui, souligne qu'on a "besoin de soldats". Avec le grand projet de CFA 2012, son établissement - qui entre 2003 et 2010 a vu ses effectifs progresser de 40% et qui s'est adjoint en 2009 les services d'une consultante en marketing et communication, Marina Bronzini - entend coller au plus près de la qualité en même temps que des réalités de terrain, aussi évolutives soient-elles. Ayant pris l'initiative de créer le site www.tax-apprentissage-corse.com, il se tient plus que jamais à la disposition des entreprises pour projeter leurs besoins d'ouvriers qualifiés.

Un site web au service des entreprises : www.tax-apprentissage-corse.com

Xavier Luciani, Directeur du CFA de Haute-Corse, le souligne d'emblée : "La taxe d'apprentissage est en France le seul impôt dont les chefs d'entreprise ont la libre affectation. Il représente un investissement concret des entreprises qui doivent avoir un retour d'information sur cet investissement." D'où l'initiative prise par son établissement : créer un site web pédagogique et pratique dédié à la taxe d'apprentissage.

Au menu de www.tax-apprentissage-corse.com, en ligne depuis le 3 février dernier, des réponses claires à des questions essentielles ("Où va votre argent? A quoi sert-il? Pour quoi verser?"), mais aussi un service de calcul en ligne automatisé (il n'est qu'à rentrer deux chiffres - celui de la masse salariale brute et celui des frais de stages - pour obtenir le montant de la taxe d'apprentissage à régler) ainsi que la possibilité de télécharger le bordereau spécifique qui, parmi ceux de grands collecteurs, devra accompagner le règlement à effectuer avant le 28 février. Bref, de quoi simplifier la démarche des chefs d'entreprise qui, selon Xavier Luciani, doivent comprendre "qu'en devenant nos partenaires, ils investissent pour eux-mêmes et l'économie de la Corse."

L'effort consenti "sur la toile" par le premier CFA de Corse en termes d'effectifs (près de 800 apprentis), ne s'arrête pas là puisque le tout nouveau www.cfa2b.fr (site web de



Xavier Luciani (au centre), entouré d'une partie de son équipe, pour lancer le site web www.tax-apprentissage-corse.com, jeudi 4 février 2010 à Furiani

présentation de l'établissement et de ses formations) devrait être accessible, via internet, à compter d'avril prochain. Un second tournant numérique parfaitement intégré à un plan de communication ambitieux qui, d'ores et déjà, s'appuie sur un tout nouveau logo et une toute nouvelle signature, le CFA Jean-Jacques Nicolaï se définissant désormais comme "école des métiers" en même temps qu' "expression des talents", dans la perspective d'un projet-phare, celui du "CFA 2012".

Un grand projet : le "CFA 2012"

"Dans le cadre du projet "CFA 2012", explique Xavier Luciani, nous souhaitons renforcer la qualité de nos prestations pédagogiques (meilleur accompagnement au jour le jour, individualisation de nos orientations budgétaires par diplôme et par spécialité, mise en place de diplômés de niveau 3 au sein de chaque pôle de formation...). Notre objectif est

LE CFA DE HAUTE-CORSE EN BREF

Le CFA de Haute-Corse, qui compte 70 employés (dont 40 formateurs), propose 66 formations réparties entre 4 pôles de formation :

- Métiers du bâtiment
- Métiers de l'automobile
- Métiers de "bouche"
- Métiers du tertiaire, de soins et services à la personne

Le CFA de Haute-Corse dispose de 3 antennes : à Ile Rousse, Corte et Ghisonaccia

service des entreprises



également une meilleure structuration de l'offre (avec des filières de plus en plus étoffées), toujours dans le cadre contractuel qui nous engage aux côtés des jeunes et des entreprises. Enfin, nous entendons mettre à profit les outils marketing et commerciaux appropriés pour développer de véritables relations de proximité, l'idée étant de mieux connaître les apprentis et leurs parents ainsi que les entreprises et leur créneau d'activité, avec, entre les deux, l'ensemble des prescripteurs. Pour résumer, le projet "CFA 2012" tient en trois lignes-forces : bien faire, le faire savoir et donner envie de le faire savoir."

Avec comme coeur de métier les métiers, le **CFA de Haute-Corse** nourrit l'espoir d'une véritable évolution des mentalités, mais aussi des volontés politiques : "L'apprentissage ne peut plus être envisagée comme une formation par défaut, souligne encore **Xavier Luciani**. C'est une autre façon d'obtenir un diplôme de l'**Education Nationale**. Les réformes qui s'appliquent à la formation professionnelle, au rythme d'une loi tous les quatre à cinq ans, illustrent bien l'enjeu. Toute la difficulté réside aujourd'hui dans une maîtrise des flux financiers, capable de répondre aux besoins de reconversion et de projet sous-tendus par la formation professionnelle."

La formation professionnelle : un enjeu pour la Corse

S'interrogeant sur la répartition de ce qui constitue une ressource essentielle des CFA, la taxe professionnelle (25% du budget du **CFA de Haute-Corse**), dont il prône d'ailleurs la régionalisation, **Xavier Luciani** revient sur l'action de l'**Exécutif de Corse** en matière de formation professionnelle : "Depuis 2006, des efforts importants ont été faits mais il reste encore à faire en termes de recensement des besoins liés au manque de structuration des filières dans l'île (hormis la branche professionnelle du bâtiment qui montre l'exemple en matière). Par ailleurs, si le développement de structures dédiées à l'apprentissage en **Corse** est une bonne chose (car l'universalisme rayonne sur ce type de formation qui, par là-même, devient un véritable choix) et si les **CFA** ne peuvent donc être mis en concurrence, il n'empêche qu'en ce qui concerne la taxe professionnelle, l'assiette collectable n'est pas extensible à l'infini. Cette manne financière divisée hier en deux, l'est aujourd'hui en six. Il faudrait donc que la Région mette en place des dispo-

« LES FORMATIONS DOIVENT S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FILIÈRES, SANS CESSER EN RENOUVEAU. ELLES NE DOIVENT PAS RESTER ENFERMÉES DANS DES RÉFÉRENTIELS NATIONAUX. LE CFA, EN TANT QU'ACTEUR PRÉGNANT DE TERRAIN, A TOUTE LATITUDE POUR AGIR EN LA MATIÈRE, À CONDITION QUE LE MONDE DE L'ENTREPRISE COMPRENNE QU'IL DOIT ÊTRE UN VÉRITABLE PARTENAIRE. » **XAVIER LUCIANI**

sitifs de compensation. Tout cela passe par une volonté politique qui puisse s'exprimer hors querelles de clochers et de manière décloisonnée. Les élus doivent s'entourer de techniciens capables d'apporter des éclairages."

Et **Xavier Luciani** de conclure : « Si le **CFA de Haute-Corse**, avec son budget de fonctionnement annuel de 4 M€, ses bons résultats obtenus aux examens et l'aboutissement de sa démarche de délocalisation, va bien, il est important de souligner que le coût moyen de formation d'un apprenti est de 4500€, le financement forfaitaire de la **CTC**, lui, s'élevant à 2980€ par apprenti. »

LA TENDANCE DONNÉE PAR LES PÔLES DE FORMATION

Cette année, au **CFA de Haute-Corse**, ce sont les métiers de la bouche qui ont fait la plus forte poussée, le pôle formation automobile connaissant quant à lui une stagnation due, selon **Xavier Luciani**, à "une politique protectionniste de la part des constructeurs qui font tout pour que les réparations se fassent chez les concessionnaires, ce qui provoque chez les garagistes indépendants, mis en difficultés, un réflexe réfractaire à l'embauche." Et d'ajouter : "Mais l'**ANFA** lutte contre cet état de fait en cherchant à qualifier les garagistes indépendants. C'est ainsi que chez nous, chaque mois, un stage de formation courte est organisé comptant 10 à 15 personnes." **Xavier Luciani** se donne 3 ans pour le redémarrage du développement des embauches liées au contrat d'apprentissage dans ce secteur.

CONTRE LA PRÉCARITÉ DANS L'EMPLOI

Le Directeur du **CFA de Haute-Corse** n'oublie pas non plus, chiffres de son établissement à l'appui, de rappeler ce que la lutte contre la précarité dans l'emploi doit à la formation en alternance : "Au **CFA de Haute-Corse**, leader de la région corse en termes d'effectifs, avec près de 800 apprentis, 7 à 8 apprentis sur 10 arrivent à s'insérer dans les 18 mois, qu'ils soient diplômés ou pas, dans la spécialité suivie ou pas. Les taux de réussite sont de 80 % au niveau 4 (Bac pro) et de 75% au niveau 5 (CAP). Quant au taux de rupture, il est ici de 19,93% (contre 25% au niveau national) sur l'ensemble du parcours de formation, ce taux se réduisant à 6% sur la campagne même."



Corsica

PAR G.P.

SAINTE LUCIE DE TALLANO : Festa di l'oliu novu

La prochaine fête de l'olive sera organisée cette année à **Sainte-Lucie-de-Tallano** le samedi 3 et le dimanche 4 avril prochain. Les exposants qui souhaitent participer pour la première fois à cette manifestation sont priés de contacter les responsables au **04 95 78 82 67** après 20 heures ou en postant un message à santa.lucia.di.tall@wanadoo.fr



PALOMBAGGIA : Restaurant d'application

Le restaurant d'application du centre de formation des industries touristiques de la **Corse** ouvre ses portes au public, à l'hôtel **E Casette**, route de **Palombaggia**, tous les jours du mardi au vendredi de 12 heures 30 à 14 heures. Les réservations peuvent s'effectuer par téléphone au **04 95 70 13 66**.

ESE : Randonnée en raquettes à neige

Une randonnée en raquettes à neige est organisée par **Corsica Natura** le dimanche 14 février 2010. Il vous est demandé de prévoir un pique-nique et l'équipement adéquat (sac à dos, sweat-shirt, veste imperméable, chaussures de randonnée imperméables, guêtres, gants, bonnets, lunettes de soleil, gourde d'un litre). Rendez-vous à **Ajaccio** à 7h45 devant le bar **U Taravu**, en face de **France 3**, pour vérification du matériel. Le départ de la randonnée est prévu à environ 9 heures. Le retour est prévu aux alentours de 17 heures à Ajaccio. Les Inscriptions sont obligatoires au **06 85 03 19 90** ou au **06 03 56 24 33** - info@corsicanatura.fr



Tarifs : 30€ avec la location des raquettes, 25€ si les participants sont munis de leurs raquettes personnelles.



FIGARI : Centre aéré pour les enfants de la micro-région

Pendant les vacances d'hiver, du **lundi 23 février au vendredi 5 mars**, le centre aéré des plus de 3 ans et des moins de 6 ans pour les villages situés autour de **Bonifacio** ouvrira ses portes pour le plus grand plaisir de nos enfants. Des dossiers de préinscription peuvent être retirés au bureau d'aide sociale. Les inscriptions se prendront pendant le mois de février.

PROPRIANO : Spectacle de hip-hop

Les 12, 13 et 14 février, l'**Atelier du Mouvement** organise un spectacle de danse hip-hop avec la compagnie **Uzume de Paris** qui sera suivi d'un stage à destination des danseurs. Une soirée de fête pour les amateurs de cette danse issue des quartiers défavorisés américains et de la culture banlieue, puisque c'est le spectacle «*Crescendo Amasté*» qui sera proposé au centre culturel de **Sartène** le 12 février à 21 heures. Un stage est proposé les 13 et 14 février à la salle de danse de l'**Atelier du Mouvement** à **Propriano**. Cette session est ouverte aux préados, ados et adultes, initiés ou non-initiés répartis en groupes d'âge. Contact : **06 84 76 25 60**.



LECCI : Stage de danse

L'association l'**Enfance de l'Art** organise un stage de danse à la salle multisports de **Lecci** le samedi 13 février de 13 heures 30 à 16 heures. Contact : athena.com@orange.fr

Et soirée musique

Dans le cadre des animations musicales des mois d'hiver, les soirées musique de la **Brasserie de l'Hôtel de Ville** proposent aux mélomanes de bons repas accompagnés par un chanteur ou un groupe. Le **5 février** une soirée pulenta était animée par **Alexis Franco**, et **Pascal Cucchi** et a réuni de nombreuses personnes. Contact : **04 95 22 34 96**.

SISCO :

Centre équestre

Le centre équestre de **Sisco** propose dans le **Cap Corse** à 20 minutes de **Bastia** la découverte de la **Corse** à travers des balades dans la nature. À dos de cheval vous apprendrez à aimer les petits chemins qui sillonnent le maquis et les paysages merveilleux de notre île. Contact : Centre Equestre de **Sisco** - Lieu-dit A Ferrera Piani - 20233 **Sisco** - Tél : **04.95.35.07.99**. Mail : ce.a.ferrera@free.fr Web : michel13.skyblog.com



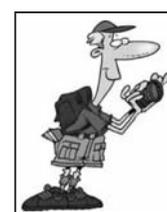
ROGLIANO : Club du temps libre

Le club du temps libre de **Rogliano** tiendra son assemblée générale le **vendredi 19 février à partir de 17 heures** à la confrérie de **Rogliano**. À l'ordre du jour on peut noter l'élection d'un nouveau bureau. La présence de tous est souhaitée. À la fin de la réunion, un apéritif sera offert par l'association.



CORTE : Stage de théâtre

L'association **Tutti'in Scena** propose sur la commune de **Corte** un stage de théâtre, animé par **René Loyon**, intervenant de **L'Aria**. Il se déroulera les **26, 27 et 28 février**. La thématique choisie est l'œuvre de **Garcia Lorca** et le travail évoluera autour d'une de ses pièces : **La Casa de Bernada Alba**. Renseignements au **06 81 52 22 59**.



OLMI CAPELLA : Office du tourisme

Le **jeudi 18 février** se tiendra l'assemblée générale de l'office de tourisme du **Giusani**, à 17 heures dans la salle du conseil municipal de la mairie d'**Olmi-Capella**. Sont inscrits à l'ordre du jour : présentation des comptes et résultats 2009, rapport d'activité 2009, bilan prévisionnel 2010, rapport d'activité 2010 et questions diverses.



CORBARA :

Conférences au couvent

Le colloque **Cultur'Art et Foi** qui se déroule au couvent de **Corbara** propose deux conférences qui auront lieu le dimanche 14 février à partir de 14 heures. **Jean-Dominique Poli** parlera de la **Corse** de **Guy de Maupassant**. Les figures d'évêques corses au XIX^e siècle seront évoquées ensuite par **Michel Casta**.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Paul Giacobbi a présenté sa liste à Lucciana sur laquelle figure Pierre Chaubon

Ambiance collégiale et bonne humeur pour la toute première conférence de presse de Paul Giacobbi entouré d'une grande partie de ses colistiers et de ses soutiens politiques, à l'hôtel «Chez Walter» de Casamozza.



Colistiers et soutiens étaient réunis dans les jardins de l'Hôtel Walter à Casamozza

Absent physiquement, **Pierre Chaubon**, l'ancien colistier de **Simon Renucci**, apparaissait à la 11^{ème} place, **François Mosconi** à la 13^{ème}, venant confirmer la volonté d'ouverture à droite, alors que la liste, du moins dans ses grandes lignes, montrait une succession d'élus. On a visiblement fait la cueillette dans le paysage politique, parmi les acteurs de terrain.

Outre l'objectif de présenter physiquement les colistiers de Paul Giacobbi à la presse, cette réunion a ciblé les grandes lignes d'un projet inscrit sur une durée de dix ans. Durée jugée nécessaire pour



Ci-dessus, de gauche à droite, Marie-Thérèse Olivesi, François Vendasi (51^{ème} sur la liste), Paul Giacobbi, Emmanuelle De Gentili et Jean-Louis Lucciani

respectueux de notre environnement et de notre identité », en égratignant au passage la gestion de la Collectivité territoriale et en désignant comme responsable Camille de Rocca Serra et Ange Santini « dont tout indique qu'ils ont failli, le récent discours du Président de la République Nicolas Sarkozy n'étant pas pour arrondir les angles sur le sujet ».

Animés par une forte volonté de rebondir dans le bon sens et d'offrir à la **Corse** une autre politique, **Paul Giacobbi** et ses colistiers font le pari de construire une **Corse** solidaire et moderne, le pari de l'engagement durable : «*Ce que nous proposons, c'est un authentique contrat de gouvernances avec des priorités qui justifient un traitement immédiat dès le début de la mandature, avec des propositions fortes qui seront le socle de notre action. Ce pari sera difficile car porté dans une conjoncture déli-*

cate de crise (...). Nous savons que ce pari, une majorité d'insulaires veut le gagner et placer la Corse sur les voies de la croissance et du développement ».

Cette conférence de presse était principalement axée sur une critique circonstanciée de la mandature qui s'achève, dont **Paul Giacobbi** a précisé qu'elle «*s'est aussi soldée par l'absence quasi totale d'innovation en matière d'expérimentation législative* », ajoutant l'état critique des finances de la **CTC** «*dont le récent rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes s'est fait l'écho, soulignant un endettement excessif, multiplié par six en cinq ans. Voilà le constat de six années d'une gouvernance sans relief, sans ambition, sans envergure*».

L'adversaire numéro UN de la campagne qui débute était ainsi clairement identifié, alors que **Paul Giacobbi** et ses colistiers ont fait part des priorités immédiates des chantiers à mettre en œuvre, jugeant urgent de «*renégocier dès le début de la prochaine mandature le mode de financement et le contenu programmatique du PEI* », et saluant à cet égard «*l'attitude du Chef de l'Etat qui a su demeurer à l'écoute de nombreux élus corses qui n'ont cessé de lui faire part de leur scepticisme*».

Parmi les priorités affichées figure aussi la nécessité de renouer le dialogue avec **Bruxelles** et eu égard au fait qu'il est urgent de dépasser le stade d'une présence symbolique.

Expérimenter, protéger, valoriser, innover sont les maîtres-mots du programme que propose de mettre en application **Paul Giacobbi**. Des actions et des engagements qui figurent de manière plus détaillée dans la plaquette programmatique et sur le site internet www.paulgiacobbi.fr

Noms sur la liste

1. **Paul Giacobbi**, député, président du conseil général Haute-Corse
2. **Emmanuelle De Gentili**, adjointe au maire de Bastia
3. **Jean-Louis Luciani**, conseiller territorial, conseiller général
4. **Marie-Thérèse Olivesi**, maire de San Nicolao
5. **Jean-Charles Orsucci**, maire de Bonifacio
6. **Marie-Hélène Padovani-Valentini**, conseillère municipale San Martino di Lota
7. **Pierre Gionga**, conseiller général
8. **Laetitia Casalta**, maire de Canale di Verde
9. **Balthazar Federici**, maire de Venzolasca
10. **Annonciade Niellini**, maire de Volpajola
11. **Pierre Chaubon**, conseiller territorial
12. **Françoise Lippini**, conseillère municipale de Borgo
13. **François Mosconi**, maire de Conca
14. **Valérie Tomi**, conseillère municipale d'Ajaccio
15. **François Faggianelli**, maire d'Aspretto
16. **Marie-Antoinette Filippi**, maire de Pietroso
17. **Paul Lions**, maire de Corbara
18. **Catherine Cognetti-Turchini**
19. **Marc-Antoine Nicolai**, maire de Cervioni
21. **Yannick Castelli**, conseiller municipal de Penta di Casinca
25. **Stéphane Vesperini**, conseiller municipal de Biguglia
29. **Ange-Pierre Vivoni**, maire de Sisco

L'agro-écologiste Pierre Rabhi,

Revenu tout juste du Burkina Faso et du Bénin pour y poursuivre son œuvre de promotion agro-écologique, après un passage par le Maroc où il entend, par la transmission des valeurs et des techniques qu'il défend, lutter aussi contre la spéculation foncière, Pierre Rabhi qui, dans son amour de la terre n'en a pas oublié de rester voyageur, a bien voulu nous accorder une longue interview. A l'invitation de l'association pour une Fondation de Corse, il sera les 16 et 17 février prochains (avant de s'envoler pour le Canada) à Bastia puis Porticcio, pour nous parler alimentation et production locales, et plus globalement autonomie. Bien plus qu'un mot pour notre île. Ça tombe bien : pour Pierre Rabhi aussi qui, lorsqu'il se met à table, se fait les crocs sur le modèle des sociétés modernes, celui de l'argent-roi.



► **Pierre Rabhi, votre prochaine escale sera notre île où vous avez été invité par l'association pour une Fondation de Corse dans le cadre de la 3^{ème} Università di l'Omu. Comment s'est faite cette rencontre ?**

Je vous avoue l'ignorer, mon agenda et mes engagements étant gérés par des personnes qui m'assistent. Mais la Corse ne m'est pas étrangère puisque j'ai déjà participé deux fois au Festival du Vent et que j'avais également fait un court séjour chez vous avec Le Point Mulhouse.

► **Votre conférence aura pour thème : "A la conquête de notre patrie-moine: la terre nourricière, pour une alimentation locale et de qualité." Vous nous parlerez donc d'autonomie et de sécurité alimentaires...**

Je parlerai de ce sur quoi j'ai fondé ma propre vie en choisissant, avec ma femme, de quitter Paris en 1961 pour retourner à la terre et travailler, selon les règles de l'agro-écologie, un petit domaine où par ailleurs ont grandi nos cinq enfants. A l'heure où les populations sont de plus en plus dépendantes des transports et des transferts de nourriture, la notion d'autonomie alimentaire et, au-delà, celle d'autonomie tout court, m'apparaissent fondamentales : c'est pour moi la reconquête de la liberté et de la dignité. Les populations doivent être en mesure de répondre à leurs besoins là où elle vivent.

2 CONFÉRENCES EN CORSE

A l'invitation de l'association pour une Fondation de Corse, Pierre Rabhi interviendra le mardi 16 février 2010, à partir de 20h30 à Bastia (Salle polyvalente de Lupinu) et le mercredi 17 février 2010, à partir de 20h30 à Porticcio (CCAS).

Auteur, philosophe et conférencier, Pierre Rabhi nous invite à sortir du mythe de la croissance indéfinie et à réaliser l'importance vitale de notre terre

► **Que proposez-vous pour accéder à cette autonomie ?**

Je pense que le modèle actuel de notre société est en train de toucher ses limites. Le bilan du mythe du progrès est catastrophique à tous points de vue : écologique, économique et social. Il faut se ressaisir. Lorsqu'on m'a poussé à me présenter aux élections en 2002, mes thèmes de campagne étaient précisément la décroissance soutenable et l'autonomie. Produire et consommer localement me paraissent être de bons moyens pour y accéder, à condition de changer de paradigme et de politique en abandonnant le profit sans limites comme fondement du monde, pour mettre l'humain et la nature au cœur de nos préoccupations.

► **L'agroécologie est donc une véritable alternative ?**

Je rentre du Bénin et du Burkina Faso, pays en grandes difficultés alimentaires, où l'on observe deux choses : l'évolution catastrophique d'une forme d'exode des populations rurales vers les villes ainsi qu'un grand désarroi des gouvernants. Comme ailleurs, j'y promeus la solution agro-écologique. Celle-ci permet de concilier abondance et qualité de la nourriture, sécurité et salubrité alimentaires. Mes anciens élèves, qui

défenseur de l'autonomie

m'accompagnaient dans ce voyage, sont là pour en témoigner : de 400 kilos de céréales à l'hectare avant l'agro-écologie, ils sont passés à 1 tonne 200, voire 1 tonne 800, ce qui prouve que notre technique est efficace. L'agroécologie permet à l'être humain d'améliorer son patrimoine vivant (gestion de l'eau, restauration des sols...) tout en se nourrissant, pour finalement transmettre aux générations futures une terre vivante et non pas morte.

► **Par quoi, selon vous, le développement de la filière bio, en matière d'agriculture, est-il aujourd'hui freiné (en Corse, cette filière représente, selon les chiffres de l'ODARC, 122 exploitations sur 1850 exploitations professionnelles) ?**

Ce qui est en cause, comme j'ai pu l'observer dans tous les pays où je suis allé, c'est le modèle dont je viens de vous parler et par lequel nous avons subordonné la vie tout entière à la finance. Nous sommes sur une planète où tout est à brader, même la terre nourricière, au profit de ceux qui disposent de moyens pour acheter, tandis que de plus en plus de personnes n'ont même pas accès à l'indispensable. Le problème est que nous n'avons pas de politique intelligente. Il faut des gens éclairés à la tête des Etats pour prendre de bonnes décisions en anticipant sur l'avenir. Tant que nous entretiendrons ce modèle, le monde ne pourra pas changer. On peut se perdre à analyser les symptômes, voilà la cause profonde de nos maux. Dans le système actuel qui réduit leur espace d'innovation, les citoyens, les êtres humains, se trouvent de plus en plus aliénés et incapables de dégager les moyens qui leur permettraient d'être acteurs de l'économie et de leur propre survie.

► **Lors de sa toute récente visite dans l'île, Nicolas Sarkozy, soulignant que la moitié de la viande consommée en Corse était importée, a promis que l'Etat mettrait tout en oeuvre pour aider les filières bovines et porcines à se développer afin d'accroître notre sécurité alimentaire. Que pensez-vous d'une telle mesure ?**

Je ne connais pas bien les spécificités du terrain corse, mais globalement, ce que je peux évoquer c'est la problématique qui se pose aujourd'hui à l'agriculture et qu'on est en train d'occulter : on a donné beaucoup trop d'importance à la protéine animale dont on sait qu'elle est très dispendieuse non seulement par rapport à la production, mais aussi par rapport à la mobilisation des terres. Ajoutons à cela que l'augmentation des protéines animales, par le bétail etc., n'est pas sans effet sur le réchauffement climatique. Pousser à la production de protéines animales à tout prix ne me paraît pas être la bonne politique. Il faudrait plutôt augmenter la protéine végétale et considérer la protéine animale comme un appoint.

« *LA MODERNITÉ EN OCCIDENT A EXALTÉ LE MONDE MINÉRAL. LES GENS SE SONT ENTASSÉS DANS LES VILLES ET SONT DEVENUS DES ÊTRES HUMAINS HORS SOL. ILS SONT DANS L'IGNORANCE CRASSE DE CE QUI EST IMPORTANT : ILS IGNORENT CE QU'EST LA TERRE.* » **PIERRE RABHI**

► **Est-ce que la polyactivité vous semble aujourd'hui une nécessité en agriculture ?**

Absolument. L'autonomie que je prône peut effectivement s'appuyer sur la pluriactivité. L'avenir n'est pas à la spécialisation (on produit des individus trop spécialisés) mais à la polyvalence, vers quoi devrait se tourner l'éducation.

► **La dévitalisation de l'intérieur des terres est aussi un problème difficile à gérer, particulièrement dans des régions avant tout rurales comme la Corse. Que peut-on faire pour en sortir ?**

Il faut une réforme foncière. Cela relève évidemment de décisions nationales sur le foncier et le patrimoine. Avec ma famille, je vis en Ardèche depuis près de 50 ans. Lorsque nous nous sommes installés, il y avait cinq fermes en activité rien qu'autour de nous. Toutes ces fermes ont disparu. Il n'y a pas de reprises et toute la région est devenue une cour de récréation pour les urbains qui viennent y passer des vacances. Les terres en question ne sont plus valorisées parce qu'il n'y a plus de cultivateurs. On ne peut accepter que des terres gelées fassent l'objet d'une spéculation permanente. Le déferlement d'Européens riches sur des zones de loisirs a rendu, en certains endroits, la terre inaccessible.

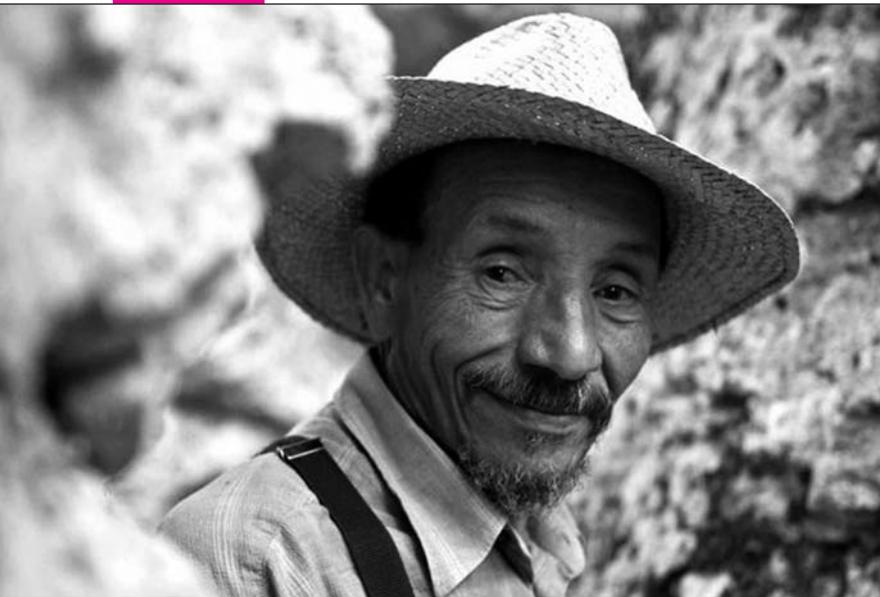
► **Justement, qu'aimeriez-vous dire aux jeunes qui ont envie de faire de la résistance et de s'installer comme agriculteurs ?**

C'est difficile, compte tenu de tout ce que je viens de vous dire. La situation est complètement bloquée.

BIENTÔT UN FILM

RÉALISÉ PAR
COLINE SERREAU

A propos du film réalisé par Coline Serreau qui devrait sortir fin mars, pour accompagner le nouveau livre de Pierre Rabhi, celui-ci explique : « Plutôt que de s'en tenir à dire que le monde va mal, le film de Coline Serreau s'attache à rassembler les initiatives. Nous voulions donc mettre en évidence que sur l'ensemble de la planète des gens travaillent pour que le futur soit vivant. »



L'INTERVIEW DE **PIERRE RABHI** / PAR EVA MATTEI

► **Vous n'êtes pas optimiste...**

Ni optimiste ni pessimiste. Si l'humanité n'est pas intelligente, elle disparaîtra. La nature l'éradiquera comme une espèce qui n'a pas su tirer parti de la vie qui lui a été offerte. Et après tout, pourquoi pas ? Ce qui ne veut pas dire que je ne me bats pas pour qu'il y ait intelligence, respect et amour de la vie. Je rends hommage à la vie autant que je peux. Je suis devenu un petit avocat, un petit thérapeute de la terre. J'irai jusqu'au bout de ce que je dois faire avec l'espoir d'un sursaut d'intelligence.

► **Vous avez introduit en agriculture, au-delà d'une réflexion écologique, humaniste, voire éthique, une forme de spiritualité nourrie de vos nombreux voyages et de votre goût pour l'observation des cultures traditionnelles comme celle de l'Afrique, dont vous êtes originaire. Cette culture, dans son rapport à la terre et à la nature a-t-elle valeur d'exemple, à vos yeux ?**

Ce qui a valeur d'exemple à mes yeux, c'est la posture universelle de nos ancêtres qui voyaient en toute réalité l'empreinte du divin. Moi qui suis africain, je me sens très proche de la cosmogonie des Peaux Rouges (moins de la civilisation amérindienne que des Sioux). Je parle d'une simplicité, de cette façon de vivre très légèrement sur la terre en même temps que de ressentir qu'elle est sacrée et qu'on lui appartient (non l'inverse). De la terre, nous ne sommes que de petits locataires momentanés. Et notre vie est si misérablement courte qu'on la gâche en empoisonnant, en s'entretenant, en détruisant, en voulant posséder.

● **REPÈRES BIO D'UN AGRO-ÉCOLO**

Initiateur de Colibris, Mouvement pour la Terre et l'Humanisme, Pierre Rabhi est l'un des pionniers de l'agriculture écologique en France. Philosophe et conférencier, il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont «*Parole de Terre*» (Albin Michel 1996), «*Du Sahara aux Cévennes*» (Albin Michel, 2003), «*Conscience et Environnement*» (Editions du Relié, 2006), «*Graines de Possibles*» co-signé avec Nicolas Hulot (Calmann Levy, 2005, Livre de poche 2006) et «*Manifeste pour la Terre et l'Humanisme*» (Actes Sud, 2008) également préfacé par Nicolas Hulot. Dans la préface d'un de ces ouvrages, Yehudi Menuhin a dit joliment de lui : «*De ses propres mains, Pierre Rabhi a transmis la Vie au sable du désert... Cet homme très simplement saint, d'un esprit net et clair, dont la beauté poétique du langage révèle une ardente passion, a fécondé des terres poussiéreuses avec sa sueur, par un travail qui rétablit la chaîne de vie que nous interrompons continuellement*». Ci-dessous, quelques repères biographiques concernant Pierre Rabhi.

1938 : Naissance à Kenadsa, Algérie

1943 : Après le décès de sa mère, Pierre Rabhi est confié à un couple d'Européens.

1961 : Alors qu'il est ouvrier dans une entreprise parisienne, il quitte la capitale avec sa femme, Michèle, pour s'installer comme agriculteur en Ardèche.

1972 : Pierre Rabhi se lance dans l'agriculture biologique et écologique dont il applique les méthodes dans sa petite ferme.

1978 : Il est chargé de formation à l'agro-écologie par le CEFRA (Centre d'études et de formation rurales appliquées)

1981 : Sur l'invitation du Burkina Faso, il organise le premier programme d'agroécologie et fonde en collaboration avec l'association du «*Point Mulhouse*» le premier Centre africain de Formation à l'Agroécologie.

1985 : Création du centre de formation à l'agroécologie de Gorom Gorom, avec l'appui de l'association "Le Point-Mulhouse".

1988 : Pierre Rabhi est reconnu comme expert international pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification, et participe à des programmes d'échelle mondiale y compris sous l'égide des Nations Unies.

1989 : Fondation du Carrefour International d'Echanges et de Pratiques Appliquées au Développement (CIEPAD)

1992 : Lancement du programme de réhabilitation de l'oasis de Chenini-Gabès en Tunisie.

1997-98 : Pierre intervient à la demande de l'ONU dans le cadre de l'élaboration de la Convention de lutte contre la désertification (CCD) et est appelé à formuler des propositions concrètes pour son application.

1999-2000 : Création de l'association Terre & Humanisme.

2002 : Pierre se lance dans une campagne électorale "non conventionnelle" qui donnera naissance à plus de 80 comités départementaux de soutien : les colibris.

2004 : Naissance du projet de création d'un centre agroécologique à la Roche / Grâne dans la Drôme

2006 : Lancement du Mouvement pour la Terre et l'Humanisme

► **Vous prônez une « sobriété heureuse » et nous invitez à sortir du mythe de la croissance indéfinie. En quoi le concept de "croissance verte" vous paraît-il plus fiable ?**

Je n'aime pas ces mots nouveaux que l'on ne cesse de forger et qui sont illusoire. Le terme même de «*croissance*» est d'essence industrielle. Notez que l'on donne le magnifique nom d'«*économie*» à ce qui n'est que pillage organisé et dégradation. L'économie, au contraire, est quelque chose de noble : c'est la régulation des biens et des ressources entre les êtres ; c'est ce que la nature nous montre brillamment, sans être radine, en toute prodigalité. Le beau terme d'«*économie*» a été profané.

► **Intérêts économiques et écologie sont loin de toujours faire bon ménage. On le voit actuellement avec le projet d'interdiction de la pêche du thon rouge, fraîchement accueilli par les pêcheurs...**

J'en reviens toujours à la même chose : nous avons organisé notre vie entière autour de l'argent et du pétrole en oubliant les vraies richesses que sont la terre, l'air, l'eau...

► **La place des femmes dans le monde de l'agriculture est-elle aujourd'hui suffisante ?**

Non, comme partout ailleurs. Je déplore la subordination universelle du féminin et le machisme qui s'est enquisé dans les esprits. Il faut retrouver l'équilibre entre le féminin et le masculin de façon à ce que les femmes soient partie prenante des décisions, qu'elles apportent leur sensibilité, avec cette espèce de réflexe naturel de protection de la vie qu'elles portent en elles. On a besoin d'elles pour un rééquilibrage de l'Histoire. Elles n'ont d'ailleurs pas participé au paradigme technico-scientifique qui fonde le monde actuel et qui est très masculin. Je suis en train d'écrire là-dessus dans mon nouveau livre qui s'intitulera «*La sobriété heureuse*» et qui devrait sortir chez Actes Sud fin mars, en même temps qu'un film consacré aux alternatives et sur lequel j'ai travaillé avec Coline Serreau. J'ai aussi un rêve : celui de lancer un mouvement appelé «*Les femmes semencières*», avec l'idée de confier aux femmes la production et la multiplication des semences.

► **Un mot sur l'échec du sommet de Copenhague ?**

Il était prévisible car on est dans un système ultra libéral qui ne voit qu'une chose : l'augmentation du PIB, même si cela doit détruire des emplois, se faire sur la spéculation et le bradage des ressources. Il devrait y avoir un moratoire international sur les biens vitaux : la terre, l'eau, les forêts...

► **Vos cinq enfants, eux, suivent-ils votre chemin ?**

Mes enfants sont tous des écolos très créatifs. J'ai une fille qui a créé en Ardèche, à partir d'une école, un «*hameau des buis*», éco-hameau intergénérationnel fondé sur la terre nourricière et l'idée de communautés de vie autonomes. Vingt habitats sont en train de s'y installer.

Job Forum 2010

Le défi ajaccien pour l'emploi



Job Forum est un rendez-vous annuel qui ne change pas d'esprit ! Le **mercredi 17 février de 9h à 18h au Palais des Congrès**, cet événement, qui concerne le «*Grand Ajaccio*», rassemble en un seul et même lieu des offres et demandes d'emploi. L'ambition étant de faciliter une relation active entre les deux, et ceci par la présence sur place de chefs d'entreprise et de professionnels de l'emploi et de la formation. Déjà quatorze ans d'existence pour cette

manifestation qui a réussi le coup de force de devenir le rendez-vous incontournable des demandeurs d'emploi. Elle permet à la fois de préparer la saison estivale et de promouvoir les métiers du bassin d'emploi d'**Ajaccio**. **Job Forum** permet aussi et surtout de mettre en adéquation l'offre et la demande, démarche intéressante compte tenu du contexte économique difficile où toutes les offres ne sont pas forcément pourvues. **Job Forum** permet enfin d'innover

en proposant un concept de bourse, de rencontres, d'échanges, d'informations permettant de réunir, l'espace d'une journée, les trois partenaires essentiels de l'emploi : le demandeur d'emploi, l'entreprise et les «*facilitateurs*», soit l'ensemble des représentants de l'environnement, de l'emploi et de la formation professionnelle. La **Ville d'Ajaccio**, par le biais du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi**, est un partenaire actif de cette opération qu'elle soutient depuis l'origine. Info Line : <http://www.ajaccio.fr/>



Prix «Voies Off 2010»

Inscriptions jusqu'au 15 février 2010

Le **Prix «Voies Off»** propose depuis 15 ans un regard alternatif sur la photographie émergente, ses particularités, ses évolutions et ses résistances... Les soirées de projections du Festival «*Voies Off*» des **Rencontres d'Arles** constituent une référence internationale pour la découverte des auteurs et le suivi de la création photographique. Les thématiques du festival abordent, avec un regard critique, les évolutions du monde contemporain. Une vingtaine de nationalités sont représentées lors de chaque édition. Plus de soixante candidats sont sélectionnés pour la programmation. Le **Prix «Voies Off»**, attribué par un jury de professionnels reconnus, récompense chaque année un artiste pour la clarté de sa vision et la qualité de son travail. Une bourse de 2 000 euros lui est attribuée. Pour construire l'alternative photographique, il est possible de s'inscrire au **Prix «Voies Off 2010»** : www.voies-off.com

UNIVERSITÉ



4^{ÈME} CONCOURS RÉGIONAL «FAITES DE LA SCIENCE»

Cette année encore, la **Faculté des Sciences et Techniques de l'Université di Corsica** propose à l'ensemble des collègues et lycées du territoire insulaire, de participer au concours régional «*Faites de la Science*». Cet événement est organisé par la **CDUS** (Conférence des Doyens et des Directeurs des UFR Scientifiques) sous le patronage du **Ministre de l'Éducation Nationale**, pour inciter les jeunes à développer l'esprit de curiosité et de découverte et les sensibiliser à la démarche scientifique. Ce concours s'est fixé pour objectif de contribuer à l'acquisition d'une culture scientifique et technique par les élèves des collèges et lycées, mais il est également un outil de valorisation des initiatives des enseignants des lycées et des collèges auprès des chefs d'établissement. Il essaie enfin

de répondre au réel besoin d'une relation plus étroite entre l'université et les établissements scolaires du second degré. Comme chaque année, le concours aura lieu vers le mois de mai à **Corte**, au cœur de la **Faculté des Sciences et Techniques**. Les quinze meilleures candidatures retenues recevront une bourse de 300€ afin de réaliser leur projet. Par ailleurs, les gagnants partiront à Paris au mois de juin au concours national. Pour candidater, rendez-vous sur le site Internet de la Faculté des Sciences et Techniques (<http://fst.univ-corse.fr>). On peut y télécharger un dossier d'inscription à renvoyer à **Mme M.M Spella**, Faculté des Sciences et Techniques, campus Grimaldi, BP 52, 20250 Corte. Les dossiers sont à renvoyer avant le 20 février 2010.

CONCERT



Rock corse le 16 février à Corte

Formation musicale née dans la région bastiaise à

la fin des années 2000, **Ultim'Attu** se compose de sept membres : **Pasquale** (chant), **Thierry** (guitare et chœurs), **Pierre-Louis** (guitare et chœurs), **Joe** (basse), **Éric** (batterie), **David** (percussions) et **Caroline** (claviers et chœurs).

En concert à Corte dans le cadre de «*Corsic'Artisti*», la programmation musicale du **Centre Culturel Universitaire**, le mardi 16 février 2010 (21h), sur la scène du **Spaziu Natale Luciani**, le groupe propose un son pop/rock et des textes en corse. Du beau spectacle en perspective, à ne manquer sous aucun prétexte...

ZOOM SUR LES

C'est un fait reconnu et avéré: la richesse et la qualité de la programmation de la cinémathèque de Corse n'ont rien à envier aux plus grandes villes continentales. Pour preuve, A Casa di Lume propose un hommage à Alain Cavalier, des projections de films des années cinquante, le retour du «ciné-club»... Et tout ça, en l'espace de six semaines seulement !

la vie du réalisateur ; et pas n'importe laquelle puisqu'il s'agit de sa fille, **Camille de Casabianca**. Elle est elle-même réalisatrice de renom et a d'ailleurs accepté de projeter son dernier documentaire, «*C'est parti*»⁽¹⁾, à la Cinémathèque. L'occasion de faire un parallèle père-fille au sommet du 7^{ème} Art.

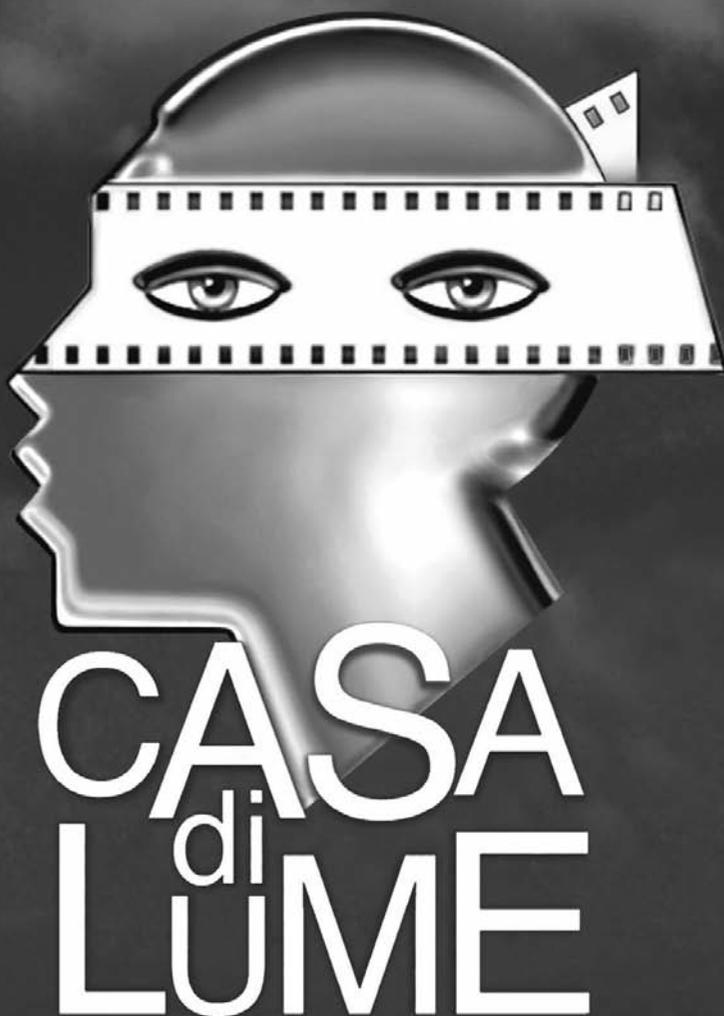
Autour de la journée de la femme

En mars, changement de style. La Cinémathèque ne pouvait manquer de célébrer à sa manière la journée de la femme, en l'abordant sous plusieurs angles différents: le 8 mars, la cinémathèque propose donc un plan large avec la projection du magnifique film de **Joe Wright** «*Orgueil et préjugés*» (avec **Keira Knightley**), tiré du célèbre roman de **Jane Austen**. Un film qui met en exergue la beauté, la complexité et l'universalité de la femme...



Le 9 mars, zoom sur la société insulaire en général et la femme corse en particulier avec la programmation du documentaire «*Corse, une affaire de femmes... aussi*». Réalisé par **Dominique Tieri** en 2009, le film met en lumière des femmes corses, d'âges et de conditions divers. «*Ces femmes ont été choisies sur le principe du contraste, en fonction de leur place dans la société corse, de leur âge, de leur charisme, de leur expérience du continent ou non. Le film se nourrit de leur diversité. Ces femmes se situent résolument dans l'aujourd'hui. Quand elles parlent de mémoire ou d'histoire, elles parlent du présent. Femmes universelles, femmes uniques... femmes corses !*».

A partir de la mi-mars, la cinémathèque jette un coup d'œil dans le rétroviseur et va tenter de retracer le chemin parcouru par le sexe faible dans l'imaginaire collectif, en évoquant la place de «*la Mère et la femme dans le cinéma italien et français des années cinquante*». Au programme, cinq films variés⁽²⁾ qui vont balayer toute la complexité du sexe dit «*faible*» dans la période d'après-guerre. Ainsi, alors que dans «*Bellissima*» **Luchino Visconti**



Classiques du cinéma, œuvres corses, cycles par auteur ou par genre, rencontres avec les professionnels... En une petite décennie, **A Casa di Lume** a su s'imposer comme le temple du cinéma dans l'île, ouvert à toutes les générations et qui fonctionne à plein régime tout au long de l'année.

Zoom sur la sélection des semaines à venir qui met particulièrement à l'honneur les femmes...

A partir du 16 février, **A Casa di Lume** propose de faire la lumière sur le parcours atypique du réalisateur **Alain Cavalier**. Celui qui a commencé sa carrière comme assistant de **Louis Malle** a connu la censure avant d'obtenir ses premiers succès dans les années quatre-vingts. C'est là qu'il fait le choix de traiter de sujets plus personnels comme dans «*Un étrange voyage*» et le film «*Thérèse*» qui lui vaudra la consécration en 1986. Depuis les années 2000, l'artiste a abandonné la fiction pour se consacrer au documentaire. La cinémathèque a choisi de balayer la carrière du réalisateur à travers la projection de cinq de ses films : «*Le combat dans l'île*» (1961), «*Le plein de super*» (1976), «*Martin et Léa*» (1978), «*Un étrange voyage*» (1981), «*Thérèse*» (1986), «*Irène*» (2009). Cette rétrospective se fera en présence d'une femme qui compte beaucoup dans



FEMMES

retrace la vie dramatique et nuancée d'une Italienne moderne, **Jean Grémillon** brosse dans «*L'Amour d'une femme*» le portrait d'une féministe (**Micheline Presle**) au cœur des années cinquante... Une période qui n'a pas été choisie au hasard : «*Revoir les films français des années cinquante nous rappelle, avec nostalgie, la réaction des spectateurs d'alors : un engouement populaire, la perception du cinéma comme un lieu de communion*».



Micheline Presle

Réhabiliter le Ciné-Club

Un coup d'œil dans le rétroviseur qui s'inscrit dans une double démarche puisque, dans le même temps, la **Cinémathèque** a également décidé de faire revivre le concept et l'esprit d'un ciné-club. «*Les ciné-clubs ont pratiquement disparu. Ils étaient le rendez-vous des amateurs de cinéma. Avant et après la projection, on y parlait des films, de l'histoire du cinéma, de la technique, dans le cadre d'une éducation populaire qui voulait faire participer et former le spectateur*». Alors qu'elle fête ses dix ans, la **Cinémathèque** a choisi de remettre au goût du jour ces lieux importants d'échange et de vie culturelle : «*Aujourd'hui nous nous proposons de faire revivre l'esprit de ces ciné-clubs : réunir des cinéphiles passionnés autour de films célèbres, connus ou oubliés, puisés dans les collections de la **Cinémathèque de Corse***». L'occasion de découvrir de nombreuses pellicules inédites !

(1) Mardi 16 février, 19h, projection du documentaire «*C'est Parti*» de Camille de Casabianca.

Sélectionné au Festival du film historique de Pessac 2009, le film retrace la naissance du parti politique d'Olivier Besancenot, le NPA.

(2) Mardi 16 mars, 21h ; *Bellissima*. Luchino Visconti. 1952.

Vendredi 19 mars, 21h ; *L'Amour d'une femme*. Jean Grémillon. 1953.

Lundi 22 mars, 21h ; *Coiffeur pour dames*. Jean Boyer. 1952.

Vendredi 26 mars, 21h ; *Femmes de Paris*. Jean Boyer. 1952.

Lundi 29 mars, 21h ; *Destinées*. Marcel Pagliero, Jean Delannoy, Christian Jacques. 1953.

Plus d'informations sur le site
www.casadilume.com

DANS LE MONDE DES TURFISTES

Si vous aimez les courses hippiques, ce qui suit vous intéressera. Sinon, fuyez... au galop !

Lors du dernier **Grand Prix d'Amérique** remporté par **Oyonnax**, drivé par **Sébastien Ernault** (un élève de **Pierre Levesque**), je n'ai pas pu m'empêcher de penser au nombre de cracks mondiaux qui ont fréquenté la fameuse «*Tana*» de la rue des **Zéphyr**s à **Bastia**.



«*Jojo*» **Sisco** avait alors ce restaurant et comme il est fan de courses hippiques, dès qu'un driver ou un éleveur débarquait à **Bastia**, il prenait le chemin d'«*A Tana*».

Pour **Pierre Levesque**, vainqueur du **Prix d'Amérique** et du **Cornulier** (Championnat du Monde de Trot Monté), pour **Pierre Vercruysse**, vainqueur du **Grand Prix de France**, ou encore pour **Joël Hallais**, qui totalise huit prix du **Cornulier**, comme vous l'avez lu, «*A Tana*» était un temple du turf.

Le PMU du «*Nautil*», sur le port de plaisance de **Toga**, est une véritable Mecque de l'hippisme, avec des personnalités hors du commun.

Il y a **Dany** la scientifique, **Jojo** le stratège et **Dédé** le disciple.

Les parieurs sont aux aguêts de leurs recommandations et de leur savoir.

Avouez que donner **Oyonnax** vainqueur du **Grand Prix d'Amérique** à plus de cent contre un, il fallait le faire !

Chapeau, messieurs !

Que de bonheur pour les parieurs !

L'EMPREINTE DU VIN

Autre Mecque, mais cette fois des amateurs de bons vins : «*L'Empreinte du Vin*», de l'ami **Giuliani**.

Ici se réunissent sommeliers, oenologues, propriétaires de vignobles, connaisseurs et restaurateurs.

Récemment, c'est le **Clos d'Alzeto**, de la famille **Albertini**, qui était reçu, présentant ainsi son fameux rosé aux multiples récompenses.

Le **Clos d'Alzeto** s'étend sur 43 hectares du côté de **Calacatojo** et existe depuis 1800. Il n'a pas manqué de se développer mais sans jamais perdre de son âme, toute vouée à la qualité.

Ce qui justifie toutes ses récompenses.

meilleurtaux.com

Une équipe à votre écoute pour la réalisation de vos projets

- Prêts immobiliers
- Prêts aux professionnels et aux entreprises (achats de fonds de commerce, reprise, investissements)
- Assurances de prêts

AJACCIO
Espace Finance
Route de Mezzavia
20090 Ajaccio
04 95 10 67 14

BASTIA
Imm Lucchetti
Av de la Libération
20600 Bastia
04 95 48 16 04



*Entreprises indépendantes, franchisées du réseau Meilleurtaux. Conformément à la législation, "aucun versement, de quelque nature que ce soit"

08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/01/2010, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LES MERIDIONALES

Objet : LES MERIDIONALES

Objet : Location y compris meublée d'immeubles ou d'appartements, l'acquisition et la prise à bail de tous immeubles et tous terrains, l'édification de construction sur ces terrains, la gestion des immeubles ou droits sociaux par baux de toute nature, la vente des biens de la société.

Siège : Salto Canino, Route du Cap, Erbalunga, 20222 Brando

Capital : 1000 euros

Durée : 99 ans

Gérant : M. Mouthon André-Dominique, demeurant 3, rue François Mouthon, 91380 Chilly Mazarin

Immatriculation : Au RCS de Bastia

14

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI BONNE AVENTURE

Siège : Lieu-dit U Corsu, 20232 Oletta

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et leur exploitation

Durée : 99 années

Capital : 200 euros

Gérance : Monsieur Michel Teurlay, demeurant Lieu-dit U Corsu, 20232 Oletta

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

15

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société Civile de Moyens
Dénomination : Centre Infirmier d'Ile-Rousse

Capital : 900,00 euros

Siège : 20, Avenue Paul Doumer, 20220 Ile-Rousse

Objet : La société a pour objet exclusif, la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque infirmier.

Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires.

Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports : Les associés n'ont fait que des apports en numéraire : A savoir la somme de 900,00 euros.

Gérance : Mme Boudet Maroussia, née le 11 juillet 1969, demeurant Chemin de Palazzi, 20220 Santa Reparata di Balagna, (Haute-Corse), est nommée première gérante

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

13

SARL CORSE CHEMINEE

**CONSTITUTION
D'UNE SARL**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/02/2010, enregistré à Bastia le 04/02/2010, bordereau 2010/120, case 13. Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CORSE CHEMINEE

Nom commercial : CORSE CHEMINEE

Forme : SARL

Siège : 15.000 euros, Route de la Gare, 20290 Borgo

Capital : 15.000 euros, divisé en 1500 parts de 10 euros chacune

Objet : Commercialisation et pose de tous produits liés à la cheminée, pôle, au bâtiment et la construction en général. Expertise, formation, conseil, apports d'affaires

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Gérance : M. Ritouet David demeurant à Borgo, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2010, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CASA VO

Objet : Maçonnerie générale

Siège : Lieu dit A Contra, Chemin de Pietrosella, 20167 Alata

Capital : 1000 euros

Durée : 99 ans

Gérant : M. Paul-André Martini, demeurant au Lieu-dit A Contra, Chemin de Pietrosella, 20167 Alata

Immatriculation : Au RCS de Ajaccio

18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 05/02/2010, enregistré à RDI de Bastia le 08/02/2010, bordereau 2010/131, case n°1, ext. 382. Il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LANA

Siège : 14, rue Saint Joseph, 20200 Bastia

Capital : 200 euros

Objet : La société a pour objet :

L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, en pleine propriété ou en jouissance ;

- La gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit ;

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets ;

- Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Gérance : M. Mattei Patrice, demeurant 14, rue Saint Joseph, 20200 Bastia

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

36

Agnès MICHELETTI

Avocat à la Cour
Les Jardins de Bastia
Chemin de l'Annonciade
20200 Bastia

Tél : 04 95 31 35 63

Fax : 04 95 31 38 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé reçu le 1er février 2010, enregistré à Bastia le 08 février 2010, bord. 2010/131, case n°7, il a été constitué la Société suivante :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SARL "DS INVESTISSEMENTS"

Siège : Route de Sorbo, 20213 Querciole

Durée : 99 ans

Objet :

- L'acquisition de biens immeubles, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme des biens immeubles propres à la société uniquement, La promotion, l'aménagement, la construction, la vente et l'activité de marchands des biens immeubles propres à la société uniquement.

Les prises de participation de quelque importance qu'elles soient, dans le capital de sociétés, ainsi que les investissements en valeurs mobilières.

La gestion de patrimoine des valeurs mobilières et immobilières propres à la société uniquement.

La commercialisation de programmes immobiliers, exclusivement dans lesquels la société détient des participations.

La prestation de services d'assistance à la direction, la gestion et l'animation de sociétés dans lesquelles la société détient des participations uniquement.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rattachant à l'un des objets visés ci-dessus, objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Le tout en France ou à l'étranger, directement ou indirectement, par voie de création des sociétés et groupements nouveaux, d'apports, de commandite, de souscription.

Capital : Mille cinq cent euros (1500,00 euros)

Gérant : Monsieur Dominique Albertini
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ville di Paraso, du 28 janvier 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Dénomination : POLI ANTOINE

Siège : Ville di Paraso (Corse), Haut du Village

Objet : Tous travaux de maçonnerie générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Antoine Poli, demeurant à Ville di Paraso, (Haut du Village)

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

Le représentant légal.

19

RECTIFICATIF

de l'Objet social dans l'avis de Constitution du 29/01/2010 n°6299

SARL E.M.S.E.T

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège : Lieu-dit Suaralta - Route d'Afa

Mezzavia - 20167 Sarrola-Carcopino

RCS : En cours d'immatriculation

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/01/2010, enregistré à la recette d'Ajaccio, le 26/01/2010, bordereau n°2010/62, case n°1, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination : SARL E.M.S.E.T

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 10.000 euros

Siège : Lieu-dit Suaralta - Route d'Afa, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet : La société a pour objet l'édition d'expertiser, d'étudier, de suivre la réalisation et (ou) de réaliser tout type de système électrique de production d'énergie, de contrôle commande d'automatisme ou de traitement de l'eau.

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objet similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Les associés ont effectué des apports en numéraire et en nature dont le montant s'élève à la somme de 10.000 euros.

Monsieur Jean-Pierre Vergamini, né le 12 décembre 1951 à Toulon, demeurant Lieu-dit Suaralta, Route d'Afa, 20167 Sarrola-Carcopino, est désigné en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

41

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à BIGUGLIA du 09 Février 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : A F Conseil Construction

Forme : E.U.R.L

Capital : 1000 euros

Siège social : Espace ceppo 20620 Biguglia

Objet : Tous travaux de bâtiment

- Conseil aux entreprises et/ ou aux particuliers dans le domaine du bâtiment

- La participation directe ou indirecte de la société par voie d'apport, de société en participation ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99ans

Gérant : Frédéric AIELLO, demeurant à 10, L'Orée du Lancone 20620 Biguglia

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

Albert PELLEGRI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

CASANSQ

Société Civile
Au capital de 1000,00 euros
Siège : 20237 Casabianca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/02/2010 à Casabianca, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : CASANSQ

Siège : 20237 Casabianca

Objet : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble, et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilés à la société, au moyen de vente, échange, ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000,00 euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Jean-François Mariotti, demeurant Casabianca, 20237 Casabianca

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date à Galeria, du 01.02.2010, enregistré à Ile-Rousse le 01.02.2010.

Monsieur Maranchi Joseph, Marie, demeurant Hameau du Fangu, 20245 Galeria, a donné en location gérance à Monsieur Noir Alain demeurant Mulinu Supranu, 20245 Galéria.

Un fonds de commerce d'hôtellerie immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 319102711 et Code APE 551 A, à l'enseigne Hôtel A FARERA sise et exploité à 20245 Galéria, pour une durée de 1 an à compter du 01.02.2010, renouvelable par tacite reconduction.

U LODO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000,00 euros
Siège social : Villa U Castagnu
Montée Sainte Claire - 20200 Bastia
350 988 788 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 11 janvier 2010, l'associée unique a nommé Monsieur Joseph Ugolini, demeurant Hameau d'Alzeto, Ville di Pietrabugno, 20200 Bastia, en qualité de gérant, pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Evelaine Vanina Cantelli, démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

21

Par jugement en date du 02/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Renov Habitat Costa Verde

SARL "RH" (SARL)

Ensemble Commercial Weldom

Lieu-dit Allistro - RN 198

20230 San Giuliano

Activité : Bâtiment et travaux publics

RCS Bastia : B 510 346 075, 2009 B 64

RM : N°70.09.2B

Juge commissaire :

M. OAP Grimaldi

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

22

Par jugement en date du 02/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Erakis (SARL)

30, rue César Campinchi

20200 Bastia

Activité : Coiffure

RCS Bastia : B 439 964 438, 2001 B 283

(Radié d'office)

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Christian Ricomini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

23

Par jugement en date du 02/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

SA.DE.DA. B.T.P (SARL)

Maison Franceschetti Pierre

20276 Asco

Activité : Entreprise de travaux publics et du bâtiment

RCS Bastia : B 495 113 300, 2007 B 123

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Leoni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

33

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale parue dans le n°6296 du 8 janvier au 14 janvier 2010.

Cette insertion concernait l'apport d'un fonds de commerce dénommé "SPORT PORETTE", sis à Corte (20250), Centre Commercial par M. et Mme Noël Kruslin à la Société d'Exploitation KRUSLIN "SPORT PORETTE".

Il fallait lire : Les déclarations par les créanciers seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

En lieu et place de : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans un délai de DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'Etude du notaire soussigné.

Pour avis,

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

24

Par jugement en date du 02/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Bucetta Rey Pedro

"EMG" Chemin du Macchione

Rés. Les Sittelles Bât. 4

20600 Bastia

Activité : Travaux de maçonnerie générale, rénovation

RM : N°490 432 929 (239.06.2B)

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

25

Par jugement en date du 02/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Kao Pat (SARL)

Résidence Madonna di a Sarra

20260 Calvi

Activité : Traiteur asiatique

RCS Bastia : B 504 071 515, 2008 B 215

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

26

Par jugement en date du 02/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Brequeville Dominique Alain Paul

Zone Industrielle de Cantone

"Fer Atelier"

20260 Calvi

Activité : Atelier de fabrication de ferronnerie

RM : N°480 419 407 (96.05.2B)

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

27

Par jugement en date du 02/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

M. Giuly Ange

Rte de Tepe Rosse

Ld Punticciolo

20270 Aléria

Activité : Maçonnerie

RM : N° 409 576 642 (247.98.2B)

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa
Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

28

Par jugement en date du 02/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

L'Assunta (SARL)

4, rue Fontaine Neuve - 20200 Bastia

Activité : Restauration sur place ou à emporter, débit de boissons...

RCS Bastia : B 440 606 762, 2002 B 12

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

29

Par jugement en date du 02/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Monte T.P (SARL)

Monte Village - 20290 Monte

Activité : Travaux publics, génie civil, travaux de bâtiment

RCS Bastia : B 408 161 842, 96 B 135

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

30

Par jugement en date du 02/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Verse Martine

37, Av. Emile Sari - SARL "Le Relais"

20200 Bastia

Activité : Débit de boissons

RCS Bastia : A 438 877 284, 2001 A 270

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Pierre Combette

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

31

BRANDIZI**GESTION FINANCE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège : ZA de Folelli

20213 Penta di Casinca

419967211 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 4 février 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée BRANDIZI GESTION FINANCE a décidé de transférer le siège social de ZA de Folelli, 20213 Penta di Casinca, à **Espace Valette, 735, rue du Lieutenant Parayre, 13858 Aix en Provence Cedex 3** à compter du 1er février 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

CONCEPT POSE ANDREANI

Société à Responsabilité Limitée
type SARL à capital variable
Au capital de 15 000 euros
Adresse siège social : RN 193 Immeuble
Gazzo 20600 FURIANI
RCS en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, à Bastia en date du 1er février 2010, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : CONCEPT POSE ANDREANI

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée type SARL à capital variable,
Adresse du Siège social : RN 193 Immeuble Gazzo 20600 FURIANI

Objet social : La vente, la pose, la réalisation et la maintenance de menuiserie, placards, panneaux publicitaires, mobilier urbain, cuisine, salle de bains, structures publicitaires, agencement de magasin et autres.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS,

Capital social : 15000 euros divisé en 150 parts de 100 euros,

Gérance : Monsieur ANDREANI Christophe, demeurant : Paese Novu BAT Y2 20600 BASTIA

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
La Gérance.

CESSION DE LICENCE IV

Suivant acte reçu par Maître François Grimaldi, notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 14 janvier 2010, enregistré à Bastia le 25 janvier 2010, bordereau n°2010/47, case n°1.

Mme Simone Sophie Calendini, retraitée, demeurant à Marseille (8ème, arrondissement, Bouches du Rhône), 47, Boulevard Sicard, divorcée, non remariée, de Monsieur Roger Manzo.

A cédé à : Monsieur Stéphane Jean-Marie Mandella, gérant de société, époux de Mme Laetitia Aurore Jacqueline Tourneur, demeurant à Rutali (Haute-Corse), Quartier Fontana.

Le 27 août 2005.

Une licence IV précédemment exploitée sur la commune de VENTISERI (Haute-Corse), ayant fait l'objet d'une autorisation de transfert sur la commune de Bastia, que le cessionnaire se propose d'exploiter sur la commune de Bastia, 37, Boulevard Paoli, Galeries Paoli, sous le nom Brasserie "A STRETTA", pour laquelle il est immatriculée au RCS de Bastia sous le N°519 353 882.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix de Trente cinq mille euros (35.000,00 euros).

Pour unique avis,
Signé François GRIMALDI,
Notaire.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Bastia du 09/02/2010, Mme Romagnoli Stéphanie, demeurant 14, Place Fort Lacroix, 20200 Bastia.

A vendu à : Mme Romagnoli Sabine, demeurant Imm. Fieschi, Lot Palazzi, 20215 Venzolasca.

Un fonds de commerce de vêtements et accessoires à l'enseigne "FOR STREET", sis à 1, rue Neuve St Roch, 20200 Bastia.

Moyennant le prix de 30.000 euros L'entrée en jouissance a été fixée au 01 mars 2010.

Pour insertion,

COMMUNE DE FELICETO**AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE****2ème insertion,**

En application des dispositions de l'arrêté municipal n°03/10 en date du 15 janvier 2010, la carte communale sera soumise à l'enquête publique pendant 1 mois du 4 février 2010 au 5 mars 2010 inclus. M. **Bernard LORENZI** assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Un dossier sera déposé à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à M. le Commissaire Enquêteur à la Mairie de FELICETO 20225 FELICETO, lequel les annexera au registre.

Une permanence sera assurée par le Commissaire à la Mairie les 4, 15 et 26 février 2010, et le 5 mars 2010 de 14 heures à 16 heures afin de répondre aux demandes d'information présentée par le public.

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de restauration-débit de boissons 4ème catégorie connu sous l'enseigne "Restaurant Antoine", exploité à Bastia (Haute-Corse), 4, Place Vincetti, qui avait été consentie suivant acte SSP en date à Bastia du 17 octobre 2007 par :

- Mme Proscédie Laurence Albertini épouse Casella, demeurant à Bastia (Haute-Corse), Villa Anna, Quartier Paratojo ;

- Mme Françoise Albertini épouse Muraccioli, demeurant à Bastia (Haute-Corse), Villa Muraccioli, Macchione ;

- Mme Suzanne Amadé Victorie Albertini, demeurant à Garanza (Haute-Corse), San Damiano ;

- Mme Josette Lucie Albertini demeurant à Bastia (Haute-Corse), 4, Place Vincetti ;

- Mme Pierrette Toussaint Albertini épouse Firroloni, demeurant à Bastia (Haute-Corse), Résidence Palais de Justice.

A Mme Marie Adèle Turco, demeurant à Bastia, 9, rue de la Paroisse.

A pris fin à compter du 17 octobre 2008, par l'expiration de sa durée.

Pour avis,

KALLISTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Hôtel Belvédère
Avenue Christophe Colomb
20260 Calvi (Corse)

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2010, les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet : L'exploitation d'un Hôtel

Agrément : Agrément des cessions de parts sociales à des tiers par les associés

Gérance : Monsieur Dominique Ceccaldi, né le 08 octobre 1986 à Bastia, de nationalité française, demeurant à Calvi (Corse), Hôtel Belvédère, Avenue Christophe Colomb ;

- Monsieur Marie-Ange Ceccaldi, né le 29 juin 1960 à Calvi (Corse), de nationalité française, demeurant à Calvi (Corse), Hôtel Belvédère, Avenue Christophe Colomb.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 27 janvier 2010, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : KA BAT

Siège : 5, Lot du Lancone, 20620 Biguglia

Objet : Acquisition, construction, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Apports en numéraire : 1000 euros

Gérance : Monsieur Krimi Jibril, demeurant, 5, Lot du Lancone, 20620 Biguglia

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants et descendants du cédant ;

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

Aux termes d'un acte SSP du 07/01/2010, Mme Thérèse Anne Marie Gabrielli, épouse Scarsetti, demeurant à Calvi (20260), Villa Scarsetti, Ponte Bambino, loueur, a donné en location-gérance à la Société SCARSETTI, SAS au capital de 10.000 euros, dont le siège est à Calvi (20260), Ponte Bambino, RCS Bastia 514 078 161, un fonds de commerce de "Hôtellerie de plein air, camping, caravaning, tennis, location de bateaux, ski nautique et toutes activités annexes s'y rattachant", sis et exploité à Calvi (20260), Ponte Bambino, pour une période de 5 ans commençant le 01/01/2010 pour se terminer le 31/12/2014, renouvelable pour une même période.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio, du 09 janvier 2010, PAESE SERENU, Société Anonyme simplifiée au capital de 304.898 euros, dont le siège est Avenue général de Boissoudy, 20137 Porto-Vecchio, dont le numéro d'identification est 418 217 121 RCS Ajaccio, a donné en location-gérance à la Société JP II, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7700 euros, dont le siège est U Mureddu, Tozza, 20137 Porto-Vecchio, dont le numéro d'identification est 478 429 079, RCS Ajaccio, un fonds de commerce de restauration du Village vacances situé Avenue Général de Boissoudy, 20137 Porto-Vecchio, connu sous l'enseigne LA PLAYA, immatriculé au RCS Ajaccio sous le numéro 418 217 121, pour une durée de trois années à compter du 1er janvier 2010.

Pour unique insertion,
Le locataire-gérant.

Catherine COSTA

Avocat - 40, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67

SARL GEA BTP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 euros
Siège : Lot Les Chênes
Valrose - 20290 Borgo
RCS Bastia : 450 823 620 00015

CHANGEMENT DE GERANT

L'assemblée générale ordinaire des associés en date du 5 février 2010, a décidé de nommer à compter du 5 février 2010 en qualité de gérant et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Charles Giabiconi, demeurant à Casatorra, 20620 Biguglia, en remplacement de Monsieur Adelino Eiras Alves, gérant démissionnaire à la même date.

Pour avis,
Le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à (lieu) Bastia du (date) 25/01/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE CIVILE LOUMALAND

Forme : Société Civile

Capital : 10.000 euros

Siège social : Sorini Immobilier Les Asphodèles Annonciade 20200 Bastia

Objet : Acquisition par voie d'achat, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location, de tous biens et droits immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : Mr Pierre Philippe GIUDICENTI, demeurant à Paris 17è, 17 avenue de Villier

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

SCI « PILA IMMOBILIER »

Le Clos de Porticcio - Grosseto Prugna
20166 PORTICCIO
RCS Ajaccio - 327 411 393

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 11 janvier 2010,

Monsieur Jean-Marc ISTRIA, demeurant la Cruciatà 20166 Pietrosello et Madame Liliane ISTRIA née BAFFER demeurant le Clos de Porticcio 20166 Porticcio, ont été nommés en qualités de co-gérants associé pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur François ISTRIA.

La co-gérance,

JP II

SARL au capital de 7700,00 euros
Siège : Impasse Ettori
Le Patio - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : B 478 429 079

Aux termes de la décision du 18 décembre 2009, le gérant a décidé conformément à l'article L.223-18 du Code de Commerce, le transfert du siège social de Impasse Ettori Le Patio, 20137 Porto-Vecchio, à, **U Mureddu, Tozza, 20135 Conca**. Cette décision sera ratifiée par la prochaine assemblée Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,
LECCIA Pierre-Paul, Gérant.

Maître Antoine PAOLETTI

Notaire à Rogliano (Haute-Corse), soussigné,

Suivant acte reçu par Antoine Paoletti, notaire à Rogliano, le 29 janvier 2010, enregistré au service des impôts de Bastia le 9 février 2010, contenant :

CESSION :

Par : Monsieur François Jean Barboni, et Mme Elisabeth Guerini, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Bastia (20600), Le Prado, Bât. A, Avenue de la Libération.

Nés savoir :

Monsieur à Penta di Casinca, (20213), le 16 novembre 1941, Mme à Calenzana (20214), le 1er janvier 1941,

Tous deux de nationalité française.

Au profit de : Mme Anna Piccolo, commerçante, épouse de Monsieur Henri Félix Sker, demeurant à Centuri (20238), Centuri.

Née à Naples (Italie), le 6 janvier 1956, de nationalité française.

D'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4ème catégorie, qui lui a été accordée par les services de la Direction Générale des Douanes, et des Droits Indirects, à la date du 16 mai 2006, sous le numéro 9.

Exploité à : Calenzana, au bar dénommé "CHIAR DI LUNA", qui sera transférée sur la commune de Centuri.

Moyennant le prix de : 30.000 euros

Entrée en jouissance dans deux mois. Les oppositions seront reçues à l'étude de Me Antoine Paoletti, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion, et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

Pour unique insertion, Le Notaire.

DEPÔT EQUIPEMENT SPORTIF CORSE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7700 euros

Siège : Val di l'Arola Suaralta

20129 Bastelicaccia

311147714 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2009, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2009.

Monsieur Lapina Paul exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Val di l'Arola Suaralta, 20129 Bastelicaccia. C'est à cette adresse que toute correspondance devra être envoyée.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale parue dans le n°6297 du 15 janvier au 21 janvier 2010.

Cette insertion concernait les apports fait à la Société "CASTELLO DI VERGIO", savoir :

- Par M. Jean-Luc Luciani et Mme Angèle Marie Linale, d'un fonds de commerce d'hôtel restaurant à Albertacce.

- Par M. Jean-Luc Luciani, de 28.000 parts de la Société Civile "CASTELLACCE".

Il fallait lire : Les déclarations par les créanciers seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

En lieu et place de : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans un délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales en l'Etude du notaire soussigné.

Pour avis,

B. LEONELLI

Avocat

40, Boulevard Paoli

20200 Bastia

Tél : 04 95 31 69 67

Fax : 04 95 32 79 15

MARIANA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège : 127, Résidence Alba Marana

20290 Borgo

RCS Bastia : N°381 183 474

L'assemblée générale des associés en date du 29 janvier 2010 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Ordioni Pierre Dominique, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur, ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DJP ROMULUS

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : Lieu-dit Porto - 20150 Ota

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger, une activité d'hôtellerie et para-hôtellerie, ainsi que l'exploitation d'un fonds de commerce restaurant-pizzeria

Durée : 99 années

Capital : Deux cent euros

Gérance : Monsieur Delleaux Jean-Pierre, Romulus, demeurant Villa des Fleurs, Route de Calvi, Lieu-dit Porto, 20150 Ota

Immatriculation : Au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 27 janvier 2010, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : FALCO

Siège : Résidence Isolella, Bât. A, Route Impériale, 20620 Biguglia

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Apports en numéraire : 1000 euros

Gérance : Mme Falloni Stéphanie épouse Colonna, demeurant Résidence Isolella, Bât. A, Route Impériale, 20620 Biguglia

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant ;

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

CHANGEMENT DE NOM

M. MARCHETTI (Charles), né le 30 janvier 1970 à Bastia (Haute-Corse), demeurant Villa "A Casetta", Angiolasca, Vescovato/Monte (Corse) agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs (Anaïs, Vincente, Catherine), née le 21 juillet 2001 à Nice (Alpes-Maritimes), et (Léa), née le 4 février 2005 à Bastia (Haute-Corse), dépose une requête auprès du Gardé des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : VINCENTI.

EPICERIE DU MARCHE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège : 1, Bis, Boulevard du Roi Jérôme

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 10 décembre 2009, enregistré à SIE d'Ajaccio le 11 décembre 2009, bordereau n°2009/808, case n°1. Il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination : EPICERIE DU MARCHE
Capital : 2000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 20 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité

Siège : 1, Bis, Boulevard du Roi Jérôme, 20000 Ajaccio

Objet : Commerce de demi-gros, et détail de fruits, légumes, épicerie

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : Mademoiselle Anne-Lise Pinelli, demeurant, 25, rue Paul Colonna d'Istria, Ajaccio (20000), est désignée statutairement en qualité de gérante-associée.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, Anne-Lise PINELLI.

Cabinet de Maître

Jean-Pierre SEFFAR

Avocat - Résidence Paoli

22, rue César Campinchi - 20200 Bastia

Tél : 04 95 31 03 05 - Fax : 04 95 31 78 57

SCILLEVANTE

Au capital de 152.449,02 euros

Siège : 37, Chemin de la Calavita

Pietranera - 20200 Bastia

RCS : D 413511122

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 02/02/2010, Mme Jacqueline Vinciguerra, demeurant Immeuble "Le Florence", Bât. A, Toga, 20200 Bastia, a été nommée gérante de la société à compter du 02/02/2010, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Yves Vinciguerra, décédé, le 12/01/2010.

Pour avis,

METAL RECUP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège : Lieu-dit Casadimacchia

Domaine de l'Ertà - 20167 Cuttoli Corticchiato

RCS Ajaccio : 502 517 618

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 janvier 2010, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur ont :

Approuvé les comptes de liquidation ;
Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

Déclaré la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis, le liquidateur.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'INFORMATEUR CORSE, N°6299, du 29/01/2010, concernant une erreur de date de délibération de la SARL « F.J.F. DIFFUSION » :

Il fallait lire : Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2010,

Au lieu de : Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2010,

Pour Avis,

HIGH ASSURANCE**VOX AZUR****Sigle HAVA MEDITERRANEE**

Société à Responsabilité limitée

Au capital de 7.622,45 euros

Siège Social : LANCIATOJO

Impasse des Sapins

Villa Huahine N°70 20290 Borgo

RCS BASTIA B 423 591 106

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE CHANGEMENT D'OJET SOCIAL

Suivant délibération en date du 07 février 2010, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé de modifier la dénomination sociale et l'objet social suite à l'agrément, délivré par la CNCIF le 28 janvier 2010, de Conseiller en Investissements Financiers, activités réglementées par l'Autorité des Marchés Financiers - AMF-

ANCIENNE DENOMINATION

HIGH ASSURANCE VOX AZUR

Sigle HAVA MEDITERRANEE

NOUVELLE DENOMINATION

HIGH CONSULTING FINANCIERE

Sigle HAVA MEDITERRANEE

ANCIEN OBJET SOCIAL

COURTAGE EN ASSURANCES DE TOUTE NATURE, CONSEIL EN ASSURANCES ET PLACEMENTS FINANCIERS

NOUVEL OBJET SOCIAL

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS COURTAGE ET INTERMEDIATION EN ASSURANCE DEMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

Pour avis : La Gérance.

SANCARLO MARINE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Immeuble Gazzo

RN 193 - 20600 Furiani

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 décembre 2009 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Carlotti Jacques, demeurant Bât. C28, Logis de Montesorio, 20600 Bastia, pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus, tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter la passif.

Le siège de la liquidation est fixé à Bastia (20600), Bât. C28, Logis de Montesorio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le liquidateur.

"SARL TELU, au capital de 314.032 euros, dont le siège social est situé au ZI de Corbara, 20220 Ile-Rousse, RCS Ile-Rousse B 328 741 392, par AGE en date du 18 décembre 2009, il a été décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'une somme de 76.000 euros, ledit capital se trouvant ainsi porté de 238.032 euros à 314.032 euros, par création de 500 parts nouvelles de 152 euros chacune, émises au pair et entièrement libérée par compensation de créances liquides et exigibles et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. La Gérance."



35

AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale des Services Techniques
22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse(s) internet : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être

obtenues : Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
Tél. 04 95 34 86 02 - Fax 04 95 31 29 58

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

URL : <http://www.corse.fr>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être

envoyées : Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9

URL : <http://www.corse.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité Territoriale. Services généraux des administrations publiques.
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ
DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Voie nouvelle entre Borgo et Vescovato - Terrassements rive sud - Ouvrages d'art - Assainissement (Lot 14)

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Travaux. Exécution. Code NUTS FR832.

L'avis implique : Un marché public.

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Voie nouvelle entre Borgo et Vescovato - Terrassements rive sud - Ouvrages d'art - Assainissement (Lot 14)

Les travaux sont situés sur la rive sud du Golo et comprennent :

Tranche ferme :

- * terrassements et couche de forme de la voie nouvelle à Vescovato, en rive Sud du Golo, entre les profils 285 à 372, des fossés F23 bis - F24 - F24 bis - F25 - F26, terrassement du merlon acoustique n°6, et réalisation de divers désenclavement ; exécution du bassin d'orage no 7 et de ses équipements ;
- * réalisation du PS82 de rétablissement de la RD237, incluant une déviation provisoire de la RD, et divers rétablissement d'accès riverains ;
- * réalisation d'un mur de soutènement entre les profils P336 et P349 ;
- * réalisation de l'OH n° 70 et de divers ouvrages d'assainissement.

Tranche conditionnelle :

- * terrassements et couche de forme de la voie nouvelle entre les profils 372 et 384, des bretelles de sortie Ouest et d'entrée Est de l'échangeur d'Arena, du barreau de liaison vers la RN198, réalisation des fossés 26 bis et 27 et de divers désenclavements ;
- * exécution du bassin d'orage n° 8 et ses équipements ;
- * réalisation du giratoire de raccordement sur la RD137 ;
- * assainissement routier divers ;
- * réalisation de divers ouvrages d'assainissement.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45233100.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

Division en lots : Non.

Des variantes seront prises en considération : Oui.

QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

Quantité ou étendue globale :

Les principales quantités sont :

- * Déblais : 196.000 m³ en TF et 10.500 m³ en TC
- * Couche de forme traitée chaux ciment : 15.500 m³ en TF
- * Remblais : 155.000 m³ en TF et 69.000 m³ en TC
- * Concassage 0/60 : 36.000 m³ en TF
- * Drains, canalisations, cadres de tous types et sections pour assainissement pluvial : 3.100 ml en TF et 330 ml en TC
- * Béton C30 et C35 pour ouvrages d'art : 2.400 m³ en TF
- * Aciers HA : 318 T en TF
- * Bassins d'orage avec étanchéité par géomembrane PEHD : 1 U en TF et 1 U en TC

Des variantes peuvent être proposées. Toutefois, les candidats ne sont pas autorisés à modifier les points suivants :

- * la ligne rouge du projet ;
- * la classe de la plate-forme de chaussée ;
- * OH70 : la maîtrise d'ouvrage ne souhaite pas de variante préfabriquée pour des questions de durabilité.

Délai d'exécution : 12 mois pour la tranche ferme et 6 mois pour la tranche conditionnelle à compter de l'ordre de service de démarrage de chaque tranche.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Automne 2010.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : retenue de garantie au taux de 5 % (articles 101 à 103 du Code des Marchés Publics).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux

textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/6677T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont révisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants solidaires.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.
- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).
- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutées en propre ou en participation par le prestataire, et certifiées par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.
- Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaire porteraient sur moins de trois ans.
- les moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les prestations.

SECTION IV : PROCEDURE

TYPE DE PROCÉDURE

Ouverte.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Valeur technique (pondération : 60) appréciée notamment au vu du contenu du SOPAQ remis par le candidat et décomposée comme suit :
 - 0,35 pour les moyens humains et matériels et l'origine des produits et fournitures,
 - 0,25 pour l'organisation du chantier.
2. Prix (pondération : 40)

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Avis de pré-information

Numéro de l'avis au JO : 2009/S244-349265 du 18/12/2009.

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 11 mars 2010 - 16:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres : 19 mai 2010 - 15:00

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia Cedex 1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;
- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse
Service des Affaires Juridiques
22 Cours Grandval BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 8 février 2010

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2B-02

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse
Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

- o Travaux de construction
- o Assainissement, voirie et gestion des déchets

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET www.corse-information.info

B. LEONELLI

Avocat
40, Boulevard Paoli
20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67
Fax : 04 95 32 79 15

CESSION DE LICENCE IV

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 29 janvier 2010, enregistré à Bastia le 03 février 2010, bordereau n°2010/111, case n°15, la Société "MARIANA", SARL en liquidation dont le siège est à Borgo (20290), N°127, Résidence Alba Marana, a cédé à Monsieur Jean Dominique Ordioni, demeurant à Borgo (20290), N°127, Résidence Alba Marana, la licence d'exploitation de débit de boissons IV catégorie dite grande licence utilisée pour l'exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons 4° catégorie, sis à Bastia (20200), Port de Plaisance de Toga, à l'enseigne "MARIANA", moyennant le prix de 35.441,00 euros.

Les oppositions seront reçues auprès de Monsieur Jean Dominique Ordioni, à Borgo (20290), Résidence Alba Marana, N°127, où il a été fait à cette fin élection de domicile.

Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion,
L'Acquéreur.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Venelles du 8 février 2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SANTA CROCE
Siège : Sant Andréa di Cotone (Corse), Sant Andréa di Cotone
Objet : L'acquisition de biens immobiliers ;

- La propriété, la gestion, l'administration, la location et l'exploitation de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, tout placement de capitaux sous toutes ses formes, y compris la souscription ou l'acquisition, de toutes actions et obligations, parts sociales ;
- Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange, ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros
Gérance : Pascale Vincenti, demeurant à Sant Andréa di Cotone 20221 (Corse)
Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

TRANSPORTS SIMONPIETRI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 24.000 euros
Siège de la liquidation : Lieudit Giacomo Alfonso
Belvédère Campomoro - 20110 PROPRIANO
R.C.S. Ajaccio B 481 717 171

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 25 janvier 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25 janvier 2010 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mme Blanche SIMONPIETRI, demeurant AJACCIO (20000), Parc Forcioli Conti, Le Palace, Entrée B, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à PROPRIANO (20110), Lieudit Giacomo Alfonso, Belvédère Campomoro, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.
Mention : RCS Ajaccio.

Pour avis,

S.C.I.A.M.A

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège : 8, rue St Michel
20200 Bastia

Aux termes d'une décision des associés prise le 19 janvier 2010, les associés ont :

1) Accepté la démission de Monsieur Jean-Louis Noël Filippi, de sa qualité de gérant et nommé en remplacement comme unique gérant Mme Anne-Florence Marie Catherine Lefournier, demeurant à Paris (75006), 122, rue Vaugirard Bâtiment U, Escalier 1.

En conséquence, ladite société sera gérée par Mme Anne-Florence Marie Catherine Lefournier, à compter du 19 janvier 2010.

2) Décidé le transfert du siège de la Société Civile "AMA", au capital de 1524,49 euros, qui était 8, rue St Michel à Bastia (20200), à **Paris (75006), 122, rue Vaugirard, Bâtiment U, Escalier 1**, à compter du 19 janvier 2010.

Cette société est immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro D392604971. Elle sera immatriculée au RCS de Paris comme conséquence de ce transfert.

Les statuts de la société modifiés en conséquence présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Société Civile Immobilière A.M.A

Forme : Société Civile régie par les articles 1832 à 1870 du Code Civil
Capital : 1524,49 euros, divisé en 100 parts de 15,24 euros

Siège : Paris (75006), 122, rue Vaugirard, Bâtiment U, Escalier 1

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Apports en numéraire : 1.524,49 euros.

Pour avis, Le gérant.

Aux termes d'un acte SSP du 07/01/2010, Mme Thérèse Anne Marie Gabrielli, épouse Scarsetti, demeurant à Calvi (20260), Villa Scarsetti, Ponte Bambino, loueur, a donné en location-gérance à la Société SCARSETTI, SAS au capital de 10.000 euros, dont le siège est à Calvi (20260), Ponte Bambino, RCS Bastia 514 078 161, un fonds de commerce de "Epicerie, snack, petite restauration", sis et exploité à Calvi (20260), Ponte Bambino, pour une période de 5 ans et 3 mois commençant le 01/10/2009 pour se terminer le 31/12/2014, renouvelable pour une période de 5 ans.

SARL VALLIMO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Route de Palombaggia
Bocca Del'Oro - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : Siret : 499 973 220 00019

Par assemblée générale extraordinaire des associés en date du 1er mars 2009, il a été décidé à l'unanimité d'augmenter en numéraire le capital de la société à concurrence d'une somme de six mille euros, ledit capital se trouvant ainsi porté à huit mille euros intégralement souscrites et libérées.

L'avis antérieurement publié se trouve en conséquence ainsi modifié :

Article 6 - Apports :

* **Ancienne mention** :

Mme Bel Martine : 1000 euros
Monsieur Valli Jacques : 1000 euros
.....2000 euros
Total des apports en numéraires soit 2000 euros, laquelle somme a été déposée au crédit d'un compte ouvert à la Société Générale.

*** Nouvelle mention :**

Mme Bel Martine : 1000 euros
Monsieur Valli Jacques : 1000 euros
.....2000 euros
Lors de l'augmentation de capital en date du 1er mars 2009, il a été apporté en compensation de créances la somme de six mille (6000.00 euros), correspondant à la libération intégrale du nominal des parts nouvelles.

Le total du capital est de 8000 euros.

Article 7 - Capital :

* **Ancienne mention** :

Le capital social est fixé à 2000 euros, il est divisé en 200 parts de 10 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés, et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

- Mme Bel Martine, 100 parts numérotées de 1 à 100 ;
- Monsieur Valli Jacques, 100 parts numérotées de 101 à 200 ;

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 200 parts

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à 8000 euros, il est divisé en 800 parts de 10 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés, et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

- Mme Bel Martine, 400 parts numérotées de 1 à 100 et 201 à 500 ;
- Monsieur Valli Jacques, 400 parts numérotées de 101 à 200 et 501 à 800 ;

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 800 parts

Pour avis,
Le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pila Canale du 08/02/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : MAJOLI,
Siège social : Quartier Chaleil 20123 PILA CANALE,

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros,

Gérance : Mme Isabelle COLONNA (épouse BRES) demeurant Résidence La Pietrina, Avenue de la Grande Armée 20000 AJACCIO

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

INFORMATEURCORSE
TEL : 04 95 32 04 40

Maître Marthe POGGI, Notaire
agissant en qualité de membre de la Société
"Maître Marthe POGGI,
Notaire associé,

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli

Acte de Marthe Poggi, notaire à Bastia en date du 4 février 2010, enregistré au service des impôts de CDI de Bastia, Quartier Recipello, le 05 février 2010, bordereau n°2010/125, case n°1, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE : Par : La Société à Responsabilité Limitée dénommée "JO & JO, au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à Bastia (Haute-Corse), 22, rue César Campinchi, Entrée de l'Ancienne Poste, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia (Haute-Corse), sous le numéro 501 365 415.

A la Société à Responsabilité Limitée dénommée "O RESTO", au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à Furiani (Haute-Corse), 9, Montée Santa Barbara, Les Collines II, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia (Haute-Corse), sous le numéro 518 928 775.

D'un fonds de commerce : **Commune de BASTIA (Haute-Corse).**

Un fonds de commerce de Restaurant, Pizzeria, plat à emporter sis et exploité sur ladite commune, 22, rue César Campinchi, ayant son entrée Ruelle de l'Ancienne Poste, connu sous le nom de "O RESTO".

Pour l'exploitation duquel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia (Haute-Corse), sous le numéro 501 365 415.

Comprenant :

a) Les éléments incorporels suivants :
- Le nom commercial et l'enseigne,
- La clientèle et l'achalandage y attachés,
- Le droit pour le temps qui reste à courir au bail ci-après énoncé, portant sur les locaux où le fonds de commerce cédé est exploité,
- Le bénéfice de la licence attaché à ce fonds,
- Le droit à la ligne téléphonique sous réserve de l'agrément de "France Télécom".

b) Les éléments corporels suivants :
Les matériels, mobiliers, agencements et installation dudit fonds, décrits et estimés article par article, ci-après :

A l'exclusion de toutes marchandises ou matières premières.

Prix : Deux cent quarante cinq mille euros (245.000 euros).

Entrée en jouissance : 04 février 2010
Oppositions chez le notaire dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au BODACC.

Pour insertion,
Le Notaire.

Pierre SEMIDEI

Avocat
2, rue Favalelli
20200 Bastia

ADJONCTION DE NOM

Mme Agnès GAMBAILANI, née le 25 octobre 1974 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant, et domiciliée 44 Lotissement Machiese à Borgo (Haute-Corse), agissant en qualité de représentant légal de son enfant mineur Yola MORACCHINI, née le 11 juin 2007 à Bastia, dépose en accord avec le père de l'enfant, Monsieur Jérôme Moracchini, une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter au nom patronymique de ce mineur celui de GAMBAILANI.

Pour avis, et mention,
Maître Pierre SEMIDEI, Avocat.

L'A.J. BASTIA

Le soleil baignait le **Stade de Lecci**, balayé par un vent frais propice pour faire flotter les bannières colorées de l'**A.J. Bastia**, venu en habit de lumière faire souffler l'air des cimes, le long d'un parcours superbement tracé et balisé par l'équipe de Marcel, d'Antoine et d'Hubert, rompus dans l'art du «faire simple et fort».

Et le spectacle fut à la hauteur des ambitions de tous les protagonistes avec, au terme des différentes courses, un panier bien garni pour l'**A.J. Bastia** qui n'a pas fait dans le détail, faisant une fois de plus étalage de ses capacités à impulser toutes les courses d'un esprit de conquête communicatif, sans affectation mais avec une grande générosité dans le déploiement d'une énergie de chaque instant.

Autour du **Stade de Lecci**, comme sur l'aire d'arrivée, les «*Rouges et Verts*», dans la course comme autour de la course, auront fait preuve d'une vitalité qui en dit long sur les promesses à venir, démontrant que l'aventure réalisée par **Mourad Amdouni** n'est pas un accident de l'histoire sportive d'un club qui se structure et tente de réunir les moyens humains et matériels pour voyager plus loin et durablement.

Comme en témoigne le retour au premier plan de deux athlètes emblématiques des dernières générations des «*Rouges et Verts*», l'ancien double Champion de France Junior du Semi-marathon, **Hakim Bouchafra** (5^e du Cross Elite) et **Mourad Asettati**, jeune papa d'une belle poupée, prénommée Ines, qui, sur le Cross-Court, prend une deuxième place de bon augure derrière le Proprianais du **CAA**, **Sébastien Pinschina**, lui aussi papa depuis quelques mois.

Cette édition 2010 du Cross, organisée par le **Colt**, aura connu un plein succès populaire et sportif. Et les résultats des clubs sont conformes à ce que les Cross précédents avaient déjà révélé.

La force de frappe de l'**Athlétic Jeunes Bastia** au fil des saisons élargit son impact comme le prouvent les qualifications des équipes féminines, Séniors et Cadettes, pour les Demi-finales des France, à **Digne-les-Bains**, ainsi que chez les Benjamins, sans compter la relève qui s'intensifie avec l'Ecole d'Athlétisme.

Une ombre à ce tableau : pour la première fois depuis longtemps, chez les Benjamins, l'**A.J.B** ne l'a pas emporté par équipe, n'ayant aligné que deux athlètes.

Bravo au **C.O. Porticcio** qui dans cette catégorie s'est royalement imposé.

L'AJB en force, dans la course Elite et Juniors



L'Espoir Othmane Belfakir, un temps devant...

► Julien Bartoli, devant Légglise...

La course Elite n'a pas connu de surprise. Dès les premiers mètres, les «*Rouges et Verts*» ont imposé le tempo en imprimant à la course un rythme de haut niveau avec Julien Bartoli aux commandes de bout en bout.

Seul l'athlète du **CAA**, **Christophe Guillou**, parviendra à se hisser par la suite à la 3^e place, après que «*Momo*» **Bojattoy**, grippé, a dû renoncer à l'entame de la deuxième boucle.

Bon retour des Espoirs **Othmane Belfakir** et **Brahim Nassi**, et bonne course intelligente d'**Hakim Bouchafra** qui a préféré assurer, étant lui aussi grippé et venant de rentrer d'un voyage professionnel fatigant.

Julien à l'aise et en course vers la grande forme, **Laurent Légglise**, toujours maître de ses gestes et de l'allure souhaitée, seront des atouts majeurs à **Digne-les-Bains** pour, avec **Mourad Amdouni**, et un «*Momo*» **Bojattoy** requinqué, tenter la qualification aux «*France*», par équipe, en Elite.

Kamel Zouhari, l'espoir, **Rachid Bartal** et **François Pietri**, quant à eux, n'ont pas démerité.

Cross-Court : Sébastien Pinschina, CAA, devant Mourad Asettati, AJB...

Sébastien Pinschina s'est imposé dans le Cross-Court devant un **Mourad Asettati** qui revient bien et au bon moment, devant un **Youssef Zaid**, combatif, et les Espoirs, **Yahya Fikeri** et **Alexis Niesi**.

Juniors : Jawed Jefjafi (AJB), devant Vincent Crimigni (ASPTTA)...

Le junior **Jawed Jefjafi** a conduit les opérations, sans partage, devant l'excellent **Vincent Crimigni** de l'**ASPTT Ajaccio** et ses camarades de club, **Faouzi El Yaagoubi** et **Mohamed El Idrissi**...

L'A.J.B possède une équipe capable de jouer la qualification pour les «*France*» avec les **Sami Riahi** (5^e), **Mohamed Esge** (6^e), **Mohamed El Yaagoubi** (7^e)...



La belle assurance de Julien Bartoli

A STIA : DE LA TÊTE ET DU COEUR

Cadets : Karim Chabouchi, AJB, devant Said Mamouh, CAA...

Karim Chabouchi a, une fois de plus, fait cavalier seul, chez les Cadets, devant **Said Mamouh** du CAA, **Pablo Casalta** et **Aurélien Gil**, ses camarades de club. Alors que **Mohamed Khyoui**, **Jean Pieraccini** et **Alexis Lacombrade** progressent.

Minimes : Majid Arbib, loin devant...

Majid Arbib s'est imposé avec plus d'une minute d'avance sur son second, **Eliot Palome** de l'ASPV Athlétisme, au potentiel pourtant évident.

Alors qu'**Anthony Valdy-Taddei** en grande progression prenait une excellente troisième place et que l'étonnant **Joshua Defraitas** allait contribuer à compenser la défaillance de son camarade **Imad Fachtati**, et permettre ainsi à l'A.J.B. de remporter la course par équipe.



Stéphane Bordewie, en progrès

Johan Ollivier, plus à l'aise sur la piste, n'a toutefois pas démérité.

Benjamins : Alexis Ferrucci, C.O.Porticcio, devant Stéphane Bordewie, AJB...

Alexis Ferrucci, du C.O.Porticcio, a survolé la fin de la course, animée par **Stéphane Bordewie** de l'A.J.B. qui prend de l'assurance, au fil des compétitions, et **Vasco Rodrigues** et **Walid Serrar** du C.O.Porticcio qui devaient l'emporter par équipe.

Bravo à l'équipe d'**Alain Gourdol** et **Carole Lacombe-Lessemne**.

Chez les Vétérans

Victoire de **Jean-Emmanuel Vittori** du CAB, devant **Jean-Pierre Scipillitti** de l'AJB. **Loïc Breyse**, lui aussi de l'A.J.B, prenant la 7^e place.

► Ecoles d'athlétisme

Chez les Poussins, **Zaid Anas** de l'AJB, avec son camarade **Théo Giudicelli**, a conduit son équipe à la victoire.

Les autres athlètes de l'A.J.B : **Soufiane Rzouki** (8^e), **Oussama Drahbi** (13^e), **Marc-Antoine Mucchielli** (14^e), **Marius Devriesse** (15^e), **Mathieu Dufour** (16^e), **Benjamin Arnaud** (22^e).

Chez les «Eveil Athlétique», citons **Matéo Guillard** du CAB, devant **Hugo Parisi** du Colt, et **Nikos Orsini** de l'AJB qui remportait la course par équipe, avec **Mehdi Chakroune** (5^e), **Jérémy Fierenz** (6^e), **Julien Pelligrinetti** (9^e), **Clément Dufour** (17^e).



Chez les Piou-Piou, **Matéo Faesh** de l'AJB devançait ses coéquipiers **Sacha Descamps** et **Mikael Nivaggioni** et l'AJB l'emportait largement par équipe, avec aussi **Baptiste Balsini** (7^e).

La belle course des Piou-piou



Un super Joshua De Freitas



La détermination de Marc Antoine Mucchielli

Echos... Echos...

● Demi-finales des Championnats de France de Cross, le 21 février 2010, à Digne-les-Bains

Plus de quarante athlètes de l'A.J.Bastia se rendront le 21 février 2010 à Digne-les-Bains pour tenter de se qualifier pour la Finale des Championnats de France de Cross qui se déroulera le 7 mars 2010, à La Roche-sur-Yon.

En Elite Sénior, comme chez les Cadets, l'A.J.B, tant chez les hommes que chez les femmes, sera présent aussi par équipe. Chez les Juniors et les Espoirs Masculins, l'AJB recherchera la qualification par équipe.

● Inter-Comités Minimes, Challenge Jean Bouin

Huit athlètes Minimes devraient composer la sélection de la Haute-Corse au Mémorial Jean Bouin qui se court en début du programme des Pré-France. Ils retrouveront là-bas la sélection de la Corse-du-Sud qui sera plus complète et tentera de disputer le haut du classement Interrégional.

● Emile Mary, jeune retraité de l'Education Nationale, après avoir été Proviseur du Lycée Jean Nicoli, à Bastia, coule des jours tranquilles dans la région de Porto-Vecchio et le Sartonais d'où il est originaire.

Sa visite à l'AJB, au Stade de Lecci, dimanche, n'a laissé personne indifférent. L'Olympique Porto-Vecchio Grand Sud peut avoir le sourire !

● Nombre et qualité à l'AJB sont la marque caractéristique d'un club où la masse constitue le socle recherché d'où s'extrait l'élite.

Cela s'est encore vérifié avec éclat, à l'occasion du Cross du Colt où les «Rouges et Verts» s'étaient déplacés en nombre tant du côté des athlètes que des parents accompagnants.

Un grand moment de partage, de brassage et de mixité ! Comme le déclarait Hakim Bouchafra, le plus jeune des anciens présents, à Lecci : « *J'ai vécu une des plus belles journées, en voyant le spectacle offert par mon club. Tout ce monde qui s'était déplacé et manifestait ses encouragements était extraordinairement réconfortant. Je me sens encore plus fier...* »

Et tout ce monde était aussi fier de toi Hakim, double Champion de France Junior du Semi-marathon, qui as privilégié ta vie professionnelle sans rien abandonner de tes ambitions sportives sur « *le long* » et à long terme !

● Mourad Amdouni, dont l'effigie géante flottait haut sur le Stade de Lecci, était, par ce biais, présent lui aussi, avec ses camarades de club, et plus généralement avec l'athlétisme insulaire dont il est le porte-drapeau. Une fierté pour tous, affichée et reconnue.

● Paule Valli, l'ancienne Championne du Saut en Longueur, était également présente, venue en voisine avec sa fille pour encourager notamment la petite Céléna Matheron, dont elle est la « *tatie* » bien-aimée. Une présence réconfortante.

● L'absence d'Alain Gourdol n'a laissé personne indifférent. Le bon comportement du C.O.Porticcio aura été une manière de lui manifester la sympathie des siens et du public.

● Salle : Teddy Fidol s'est qualifié pour le National sur 400mEaубonne. Teddy Fidol de l'AJB, le samedi 6 février, participait aux Championnats Régionaux de l'Ile de France où il a réalisé 49"69 en série, une performance qui peut lui ouvrir les portes du « *National* ».



Muriel Gasnier : grâce et efficacité

Petits potins nationaux et internationaux

● CLASSEMENT DES CLUBS 2009

Au classement mixte, l'AJB se classe 205^e au niveau national avec 1717 points, le CAA 307^e (1287pts), l'ASPTTA 676^e (548 points), l'ASPVA 754^e (462), le CAP 768^e (447 points), le SOA 1065^e (205 points), le COLT 1110^e (175 points), le CAB 1119^e (172 points), GFCOA 1147^e (147 points), COP 1196^e (136 points), Corsica Run 1203^e (132 points), ACC 1366^e (70) et I Cignali Sartinesi 1598^e (15 points).

● Le Jamaïcain **Asafa Powell** dit avoir trouvé la recette pour vaincre son compatriote **Usain Bolt** en 2010. Il en a révélé quelques éléments lors de son passage à **Singapour**, en pleine promotion des **Jeux de la Jeunesse 2010**.

● Pour ses débuts à **Moscou**, à l'occasion du 19^e meeting «*Russian Winter*» de **Moscou**, **Yelena Isinbayeva** a franchi une barre à 4, 85 m. Elle n'a pas battu de record du monde, mais a tout de même tenté par trois fois 5 m, sans succès.

● **Blanka Vlasic** a débuté sa saison à l'occasion du traditionnel gala de saut en hauteur d'**Arnstadt (Suède)**. Elle améliore son record d'**Europe** en salle en franchissant une barre à 2m06, mais échoue dans sa tentative de record du monde (2m09).

● Le champion du monde du 800 m **Mbuleni Mulaudzi** est le premier athlète en vue à avoir confirmé sa venue pour le meeting **National Yellow Pages Series**, qui se déroulera à **Port Elizabeth en Afrique du Sud**, le 19 février. Une bonne compétition pour préparer les mondiaux indoor de **Doha**.

● **Myriam Soumaré**, la championne de France en titre du 100 m, a démarré fort sa saison en salle. Après ses 7"33 sur 60 m lors de sa première sortie sur la ligne droite le 24 janvier dernier à **Bordeaux**, elle a récidivé samedi à l'occasion du meeting de **Stuttgart** où elle a réalisé 7"19.

MICHEL MAESTRACCI



Delphine Bordewie et Lila Casalta

Tessa Bry, de l'AJB, la 7^e place, offrant ainsi aux «*Rouges et Verts*» une belle victoire par équipe.

Les autres athlètes de l'AJB pointaient : **Léa Blasini** à la 11^e place, **Mélissa Borra**, 15^e, **Laura Moracchini**, 24^e, **Ghizlaine Chakroune**, 25^e, et **Soukaina**, 26^e.

Chez les Poussines, **Estelle Lacombe-Lessemme**, du C.O.Porticcio, a pris sa revanche sur **Marie-Françoise Alebrtini**, de l'AJB, qui l'avait précédée, à **Porticcio**.

Une belle course de l'Ajaccienne et de l'équipe de l'AJB qui l'emporte avec aisance.



Estelle Lacombe-Lessemme devant Marie-Françoise Albertini

► Cross-Court : Muriel Gasnier devant Justine Porchet avec l'AJB

L'équipe féminine de l'AJB avait belle allure avec **Muriel Gasnier**, impériale devant **Justine Porchet**, encore espoir, **Elisabeth Calvell**, la sprinteuse **Nadia Rzhouki** et l'autre espoir, **Lyman Al Youssfi**.

Un sans faute qui sera renforcé à **Digne-les-Bains** par **Hasna Benanaya** qui remporte le titre chez les séniors dans le Cross Long, où elle termine derrière l'impeccable et charmante **Najia Boutiche** du **Colt**.



Des dames de l'AJB

L'Equipe des Cadettes de l'AJB aux Pré-France...

Candice Guidicelli aura été le leader de l'équipe des Cadettes de l'AJB qui s'est qualifiée pour les Pré-France.

Candice a pris la 4^e place derrière **Marilyne Magnavacca**, au-dessus du lot, du **SOA**, et les athlètes **Vanessa Subrini** de l'ASPTTA et **Appoline Romero** du **CAA**.

Sarah Chaouch a pris la 5^e place, **Zeyna Diallo** la 6^e, et **Anastasia Maestracci** la 8^e !

Il y a longtemps que l'AJB attendait ce moment. Bravo mesdemoiselles!

Chez les Minimes Filles, le **CAA**, emmené par **Nolwenn Boule**, devait l'emporter par équipe devant l'ASPVA.

Alors que **Lila Casalta** et **Delphine Bordewie**, de l'AJB, prenaient respectivement les 10^e et 11^e places.

Chez les Benjamines, **Léa Manciovi** de l'AJB n'a laissé à personne le soin de conduire les opérations terminant devant **Elisa Boule** et **Léa Cecchini** du **CAA**, alors que les sœurs **Noémie** et **Marine De Zotti** prenaient respectivement les 4^e et 5^e places et



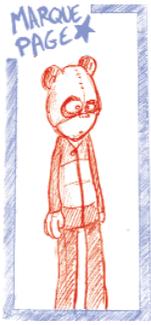
Les Poussines dans l'effort

Chez les « Eveil Athlétique », **Maelis Ramette** de l'AJB a mené grand train devant **Melissa Mabile** de l'ASPTTA et **Laura Mondoloni** de l'ASPVA.

Les autres athlètes de l'AJB : **Alexandra Albertini** (7^e), **Lila Beccari** (8^e), **Stella Mattei** (10^e), **Iona Descamps** (14^e), **Lisandra Rogliano** (16^e). Belle victoire par équipe du **Colt**.

Chez les « Piou-Piou », **Manon Raffray** de l'AJB, n'a pas laissé planer le suspense devant ses camarades de club, **Anna-Lesia Rogliano**, **Dihane Zaid**, **Chiara Franceschi**, alors que **Mélanie Piana** et **Léa Retali** prenaient respectivement les 6^e et 7^e places.

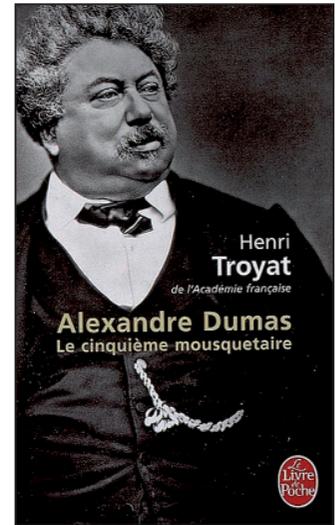
Par équipe l'AJB, sans coup férir.



PAR MARIUS MURACCIOLI

CAP SUR LE RÉCIT HISTORIQUE

A lors qu'**Alexandre Dumas** et **Auguste Maquet**, son nègre littéraire, sont au sommet de leur collaboration, **Maquet** décide de se faire passer pour **Dumas** afin de séduire **Charlotte**, une admiratrice de l'illustre écrivain. Entre les deux hommes l'affrontement est inévitable... Il s'agit du synopsis du film de **Safy Nebbou**, «*L'autre Dumas*», avec **Gérard Depardieu**, **Benoît Poelvoorde** et **Mélanie Thierry**. Dans la biographie d'**Henri Troyat**, «*Alexandre Dumas, le cinquième mousquetaire*», il n'est pas du tout question d'**Auguste Maquet** et de son affrontement avec l'auteur des «*Trois Mousquetaires*», mais de ses succès éclatants au théâtre comme dans le domaine du romanesque. «*Un jour, une troupe de jeunes comédiens en tournée s'arrête à Soissons pour jouer Hamlet (...). En sortant du théâtre, il est un autre homme. Sa résolution est prise. Il sera auteur dramatique. Dès le lendemain, il demande à un ami parisien de lui expédier la brochure d'Hamlet. Comme il lirait un bréviaire, il en apprend le premier rôle par cœur. Désormais il n'est plus seul. Shakespeare le tient fermement par la main. Sa passion est telle qu'il entraîne quelques amis de Villers-Cotterêts à fonder une troupe d'amateurs...*». Cap ensuite sur **Paris** et le récit historique. «*Première grande étape sur le chemin de retour d'Italie : Marseille. Dès son arrivée dans la ville, Alexandre rend visite à la bibliothèque municipale pour y rencontrer Joseph Méry, qui règne sur des kilomètres de rayons chargés de livres. Pendant que son ami est occupé ailleurs par ses obligations de conservateur en chef, il fouine parmi les rangées de bouquins et tombe, par hasard, sur les Mémoires de Monsieur d'Artagnan, capitaine-lieutenant de la Première Compagnie des Mousquetaires du Roi... Il y a là assurément, pour qui sait lire entre les lignes, une riche nourriture romanesque...*». Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'**Alexandre Dumas** a su particulièrement bien s'en servir.



UNION INCOMPRÉHENSIBLE



Patrick Grainville

Dans son dernier livre, «*Le baiser de la pieuvre*», **Patrick Grainville** évoque l'érotisme de manière suprêmement littéraire. Il y raconte l'histoire d'un couple impossible d'amantes : femme et pieuvre, une union, la plus énigmatique qui soit, faite de scènes d'hypnose et de volupté surnaturelle : «*La pieuvre n'appartenait pas au monde de l'amour humain et d'une certaine façon - même si cela le plongeait dans une grande angoisse et une profonde tristesse - Haruo préférerait cette union incompréhensible à*

une étreinte profane. Il attendit. Au bout d'un moment, les cheveux noirs de Tô réapparurent et flottèrent en glissant dans les méandres du riz. Il ne vit aucun amant se dresser pour accompagner la vagabonde (...). Puis elle gravit un talus plus éloigné, elle repartait en direction du village. Il fut rassuré (...). L'odeur de Tô afflua. L'odeur de Mâ et de la nuit de la pieuvre (...). Le parfum du sexe de Tô dont il avait contemplé les moindres contours, les dentelles et les ombres, les frises, les crêtes du triton, l'orifice rose et fauve. L'odeur de sa vulve empreinte sur la gerbe délicieusement consacrée (...).»

PARIS, LA VILLE DES VOLUPTÉS

Paris, la ville des voluptés peuplée de gens prospères; ce n'est pas le cas d'**Esteban** qui arrive de sa **Colombie** natale le cœur gonflé d'espoir, mais une réalité plus douloureuse : la faim et la solitude rythment en effet son quotidien. Extrait de son livre, «*Le syndrome d'Ulysse*» : «*Les journées é-*



taient un os un peu dur à avaler, elles avaient un sale goût, et chaque matin je devais trouver de très bonnes raisons pour sortir dans le froid, car en 1990 l'hiver était particulièrement rude. Douleurs, froid et désamour. Le cocktail idéal pour ne pas survivre. Mais j'avais brûlé mes vaisseaux, car je ne voulais pas retourner à Bogota (...).». Sortir dans la rue, quelle aventure ! Jusqu'à sa rencontre avec **Paula**, une compatriote qui l'entraîne dans le monde interlope des exilés.

Le Prix de l'Émotion

Le mardi 2 février, en fin d'après-midi, dans le secteur adultes de la bibliothèque municipale de **Bastia**, trois enfants d'une douzaine d'années, nous ont émerveillés par leur aplomb dans la présentation de leur initiative : la mise sur pied d'un Prix, celui de l'Émotion, qui sera décerné au lecteur adulte qui saura exprimer le mieux ce sentiment, après la lecture d'ouvrages sélectionnés par le club qu'**Elsa Kudelka**, **Anne-Marie Bianconi**, et **Camille Canioni** ont baptisé «*Lis ce livre*». Elles nous donnent rendez-vous pour un point d'étape, le 2 mars, à 18 heures et une cérémonie de remise du Prix convoité le 10 mars à 14 heures...

L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

Votre hebdomadaire régional d'annonces légales et d'informations générales, économiques, politiques, sportives, culturelles et sociales

Créé en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire, L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs, dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

REJOIGNEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS EN NOUS CONTACTANT

1, RUE MIOT - BP 213 - 20 293 BASTIA CEDEX
 TEL : 04 95 32 04 40 - FAX : 04 95 32 02 38
 E-MAIL : redaction@informateurcorse.com

